

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCÈS

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

JUILLET 1769.

TOME CXXX.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivans
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.
M. DCC. LXIX.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

Suite des Livres in 8°.

Clef (la) du Cabinet des Princes de l'Europe
complete & séparée , qui a commencé par
Juillet 1704. jusqu'à présent ; avec le Su-
plément en 2. Vol. qui remonte à la Paix
de Riswick.

Clerici (Joannis) Opera Philosophica 4 vol. fig.

— *idem Epistola Critica & Ecclesiastica.*

— *idem Quaestiones Hieronymiana.*

Code Frédéric, ou Corps de Droit 3. vol.

Codicile (le) l'Esprit , le Testament & la vie
politique & militaire de Mr. le Maréchal Duc
de Belleisle , 3. vol.

Commentaire de la Bible, par le P. Carrières,
30. vol. avec les Analyses.

— *Idem les Analyses ou Supplément en 8°
vol. séparément.*

*Commentarius de vitâ , scriptisque ac meritis
Jacobi Ludolphi à Junckero.*

Comptes faits de Barême.

Conciliation de Moysé avec Saint Etienne, &
avec lui-même , ou Discussion de la famille de
Jacob sur le nombre des personnes qui la
composoient en Egypte, &c.

*Concilium Romanum in Basilicâ Lateranensî cele-
bratum anno 1725.*

*Conciones in Psalmos Pœnitentiales , seu commen-
tarius Litteralis & Moralis à Justo Moder-
sovio.*

Conduite des Alliés commençant & en conti-
nuant la guerre commencé en 1700.

Conseils à un ami par Mde. de Puificux.



LA CLEF
DU CABINET

DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

TOME. CXXX.
JUILLET 1769.

ARTICLE PREMIER.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

POUR l'abondance des matières politiques qui se présentent à rapporter ce mois-ci, on passera sur diverses pièces de Littérature, d'ailleurs peu intéressantes, que nous avons entre les mains, & nous commencerons cet Article d'Italie, par la Capitale du monde Chrétien, & d'abord par une relation qui mé-

rite d'être insérée dans les Journaux consacrés à l'Histoire du tems. C'est la relation de l'Audience publique que le Sacré Collège a donnée au Conclave à l'Ambassadeur extraordinaire du premier Monarque du Monde Chrétien à Rome, pendant la vacance du Siège Apostolique, aujourd'hui rempli par l'élevation au Souverain Pontificat de Son Eminence Mgr. le Cardinal Ganganelli, de l'Ordre des Cardinaux Prêtres, & qui étoit avant sa promotion au Cardinalat par le feu Pape, de l'Ordre de St. François, connu sous le nom de *Cordeliers*. On en marquera l'événement après la relation que voici, traduite de l'Italien & imprimée à Rome.

LE Pape Clement XIII. de sainte mémoire, étant mort le 2 Février de cette année 1769, la nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée à Vienne que L. M. l'Empereur & l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, par une attention & une piété naturelles à l'Auguste Maison d'Autriche, résolurent aussi tôt de donner tous leurs soins à l'Eglise affligée, & regarderent comme un point d'honneur & une nécessité de l'assister de tout leur pouvoir dans une conjoncture aussi triste & aussi importante.

C'est pourquoi ne trouvant rien de plus à propos que l'envoi d'un Ambassadeur extraordinaire au Sacré Collège, pour l'assurer de la protection de Leurs Majestés Impériales, & de leur engagement pour la libre élection d'un nouveau Pontife, Elles daignerent destiner à cet emploi Son Exc. le Comte Ernest de Kaunitz-Rittberg, Gentilhomme de leur Chambre & leur Conseiller d'Etat Intime; bien persuadées que ce Ministre ayant donné dans son Ambassade auprès du Roi

des

des Princes &c. Juillet 1769. 5
des Deux Siciles des preuves évidentes des rares
qualités qui le rendent recommandable & digne
de la place distinguée qu'il occupe, il ne man-
queroit certainement pas de s'acquitter glorieu-
sement de cette nouvelle & importante com-
mission.

En conséquence, ce Ministre ayant reçu ses
instructions & Lettres de créance le 22 Mars,
partit de Naples le 17 Avril & arriva à Rome le
même jour au soir. Il trouva à un mile de la porte
Saint-Jean les voitures des Cardinaux Pozzo-
bonelli & Alexandre Albani, celles des Princes
Chigi, Ruspoli, Bracciano, Doria, Cefarini,
Santa-Croce, Bonelli, & celle de Monsieur de
Pergen Auditeur de Rote, qui servirent de cor-
tège pour son entrée particulière, & l'accom-
pagnerent jusqu'à l'Hôtel dit *de Carolis*, lieu de
sa résidence. Son Exc. y descendit & y reçut ce
soir-là & les deux suivans la visite de plusieurs
Princesses, des Ambassadeurs, Ministres, Pré-
lats, Princes & autres personnes de distinction
tant de la Ville qu'étrangères, qui lui firent les
complimens ordinaires.

Le lendemain matin Mr. l'Ambassadeur en-
voya le Comte Castellini, son Maître de Chambre,
au Conclave pour faire part au Sacré Collège de
son arrivée & de sa nomination à la dignité
d'Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales &
Royale. La commission fut reçue par Mr.
Lucca Maître des cérémonies; & en conséquence
le Cardinal Cavalchini, Doyen, envoya le même
jour son Maître de Chambre pour complimenter
Son Exc. sur son heureuse arrivée & sa dignité:
ce que firent aussi les autres Cardinaux par leurs
Maîtres de Chambre ou Gentilhommes.

Ensuite ayant fait les préparatifs de la manière

la plus convenable en une circonstance si épineuse pour paroître en public , il envoya le 25 au matin son Maître de Chambre au Conclave pour demander audience du Sacré Collège, qui la lui accorda pour le 27 à seize heures. Le 26 Son Exc. fit prier par ses Gentilhommes, Pages, Chapelains & Valets-de-pied, les Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, &c. d'envoyer leurs équipages le lendemain matin pour lui servir de cortège à cette cérémonie. Le soir on donna à l'Hôtel de Son Exc. le signal par le son ordinaire de la clochette, & le lendemain on vit élevées sur la grande porte les Armes de Mr. l'Ambassadeur au-dessous de celles de Leurs Maj. Impériales. Ce même jour 27 à l'heure fixée on vit arriver à l'Hôtel un grand nombre de carosses avec les Gentilhommes des Cardinaux, Princes, Ambassadeurs & autres Ministres ; de sorte qu'en peu de tems les antichambres se trouverent remplies de personnes de distinction, auxquelles on fit servir un splendide rafraichissement porté par dix Pages & plusieurs Valets-de-Chambre en habits de campagne. Son Exc. vêtue d'un habit noir à l'Impériale, richement garni de dentelles, ayant l'épée au côté, & un chapeau à plûmet blanc, auquel de gros brillans servoient de ganse, de bouton & de cordon, reçut sous son dais les complimens des Prélats, & des Gentilhommes des Cardinaux, Princes & Ministres ; & l'heure de l'Audience approchant, elle sortit accompagnée de ce noble & nombreux cortège, & monta en carosse.

Cinq Prélats, les plus anciens de soixante & dix qui se trouvoient à cette cérémonie, entrèrent en carosse avec Mr. l'Ambassadeur ; c'étoient Mrs. Assémani Archevêque d'Apaméc, Gorgoni
Archevêque

des Princes &c. Juillet 1769. 7

Archevêque d'Emesse, Mathei Archevêque de Coloeza, Contesini Archevêque d'Athenes, & Santa-Maria Evêque de Cirene. Les autres Prélats ainsi que les Cavaliers se placèrent dans les autres carosses, dont le nombre surpassoit 250. Tout ce magnifique Cortège marcha depuis l'Hôtel de Son Exc. jusqu'au Vatican dans l'ordre qui suit.

Environ trente ou quarante pas devant le parasol alloit Mr. Jean-François Brunati, Agent & Secrétaire Impérial de l'Ambassade ordinaire auprès du Saint Siège, & de cette Ambassade extraordinaire auprès du Conclave, dans un beau carosse doré à deux chevaux, entouré de quatre Estafiers revêtus d'une riche & ample livrée faite exprès pour cette cérémonie. Il étoit suivi du carosse d'avantgarde tiré par six chevaux Napolitains couleur d'étourneau, dans lequel étoit un grand coussin de velours bleu-céleste richement galonné en or à lames & à dessin avec ses quatre glands : c'étoit une berline de Paris à sept glaces, peinte sur or en mosaïque, avec un vernis de Martin, doublée de velours bleu-céleste galonné d'or à lames. Les rênes, les guides, les tresses, les houpes, & les glands étoient de soye bleu-céleste mêlée d'or. Le Postillon étoit vêtu d'un gilet & d'une camisole semblable à la livrée, mais galonnée d'argent sur toutes les coutures, & il avoit au bras gauche une espece de brassar de drap jaune galonné d'argent, avec les armes de Son Exc. dans un petit écu d'argent massif. Les Postillons des trois autres équipages étoient habillés de même, excepté que celui du carosse de Son Exc. étoit galonné plus richement.

Cette avantgarde étoit suivie, outre les domestiques,

mestiques, les Prélats & les Cavaliers, de huit Coureurs de Son Exc. ayant des habits de velours bleu-céleste ; la veste & les paremens de velours jaune, galonnés sur toutes les coutures d'un galon d'argent à lames, & d'un demi galon semblable ; la jupe étoit jaune & la ceinture blanche avec des glands d'argent ; les souliers étoient de velours bleu-céleste avec un petit galon d'argent semblable à celui de l'habit. Chacun avoit son grand bâton à pomme d'argent cizelé, des bas de soye blancs, des gants blancs, &c.

Trente hommes de livrée les suivoient avec des habits de drap d'Hollande jaune galonnés sur toutes les coutures de galons d'argent travaillés à ondes & entrelacés d'une bande de velours bleu-céleste, de façon que tout cela ne composoit qu'un seul galon. La veste étoit de velours bleu-céleste galonnée d'un grand galon d'argent. Tous les Domestiques, Cochers, Postillons, avoient le chapeau bordé d'un large point-d'Espagne d'argent & orné d'un plumet blanc, des bas de soye, des gants comme ci-devant.

Ensuite marchoient huit Suisses (ou Portiers) avec la livrée de même drap, mais galonnés sur toutes les coutures d'un galon dont le fond étoit d'argent entrelacé au milieu d'or & de soye bleue, & garni aux extrémités d'une frange or & soye. La veste étoit galonnée à la Bourgogne d'un double galon d'argent ; & les grandes bandoulières de drap bleu étoient garnies d'un galon d'argent à lames avec une frange d'argent aux extrémités. Leur chapeau étoit bordé en argent & orné d'un plumet ; & ils portoient tous une grande épée & une grande canne à pomme, l'une & l'autre d'argent.

Après

Après ce train magnifique parut le superbe Carosse, où Mr. l'Ambassadeur tenoit la première place, accompagné des cinq Prélats ci-dessus nommés, & qui attira l'admiration de tout le peuple. La caisse étoit doublée de velours cramoisi richement brodée en or; le dessus étoit de même étoffe, & des quatre angles pendoient quatre glands d'or d'une grandeur extrême. Toute la ferrure & garniture étoit de métal surdoré aussi brillant que l'or même. Du milieu s'élevoit l'Aigle Impérial avec la Couronne, le Sceptre & l'Epée. Le derrière & les côtés étoient embellis de fines peintures représentant les vertus. Enfin tout le carosse étoit doré & très-savamment sculpté. Il étoit tiré par six superbes chevaux noirs, ayant des harnois de velours cramoisi garni d'or & de cuivre surdoré en fleurs & en feuilles, avec les guides, les houpes, les tresses & les glands de fil d'or. La crinière de chaque cheval étoit ornée de six belles cocardes à six feuilles de galon d'or de France, &c.

Dix Pages en habits de velours bleu-céleste, la veste & les paremens de velours jaune, galonnés sur toutes les coutures d'un galon d'argent à lames, marchaient aux deux côtés du carosse, escortés de deux Heyducs qui, avec leur habillement étranger, mais magnifique, faisoient une fort belle figure. A côté des portières marchaient les deux Chefs vêtus à la Romaine en velours noir ras.

Le Comte Alfieri, Ecuyer de Son Exc. suivoit le Carosse, monté sur un cheval superbe & richement enharnaché: il étoit suivi du Sous-Ecuyer & de l'Intendant de la Maison, aussi à cheval & vêtus d'un drap d'écarlatte galonné d'or sur toutes les coutures. Ils étoient suivis de deux autres

autres magnifiques carosses à six chevaux, harnachés en velours cramoisi ; dans ces carosses étoient différens Prélats & autres personnes de distinction. La marche étoit fermée par douze autres carosses à la Romaine, dont neuf conduisoient différentes personnes venuës pour augmenter le cortège. Dans le dixième étoient six Adjudans de chambre en habit de Ville ; & dans les deux derniers douze Domestiques de Son Excellence en habits uniformes de drap blanchâtre galonnés d'argent.

Mr. l'Ambassadeur se mit en marche avec ce cortège par la rue Pontificale au milieu des cris de joye d'une foule de peuple, & à la vue d'une quantité de Noblesse & autres personnes des deux sexes qui regardoient des fenêtres ou de leurs carosses rangés exprès le long des rues ; & il arriva au grand escalier de l'Eglise de Saint Pierre, si remplie de monde qu'on n'en voit pas davantage un jour de grande fête. Son Exc. entra avec sa suite dans l'Eglise du Vatican : elle y fit sa priere à l'Hôtel du Saint Sacrement, à celui des Apôtres & à celui de la Sainte Vierge, où on vint l'avertir que le Scrutin étoit fini. Elle se rendit alors en droiture à l'appartement du Prince Chigi, Maréchal du Conclave, dont les Gentilshommes la reçurent au haut de l'escalier de Constantin, qui conduit dans la Cour, où les foldats du corps-de-garde lui présenterent les armes tambours battans. En cet endroit Son Exc. se tournant vers les Prélats qui l'avoient accompagnée, les remercia de la peine qu'ils s'étoient donnée. Cependant plusieurs continuerent de la suivre à l'autre escalier, au haut duquel elle rencontra Mr. le Maréchal avec le Duc de Campagnano son fils ; ils entrèrent ensemble dans l'appartement

des Princes &c. Juillet 1769. II

l'appartement de Mr. le Maréchal, & s'entre-tinrent ensemble un peu de tems. Aussi-tôt on vint dire à Mr. le Maréchal que le Sacré Collége étoit assemblé dans la Salle pour donner Audience à Mr. l'Ambassadeur. Son Exc. se rendit à la porte du Conclave, & la petite fenêtré étant d'abord ouverte, elle fit la génuflexion ordinaire & salua en rond tous les Cardinaux, qui lui rendirent le salut en ôtant leur barette. Ils se recouvrirent ensuite, & Son Exc. s'étant aussi recouverte, elle prit des mains du Secrétaire d'Ambassade de l'Empereur ses Lettres de créance & les présenta au premier Chef d'Ordre des Prêtres. On les remit aussi-tôt à Mr. Gallo, Secrétaire du Sacré Collége, & on lui ordonna de les ouvrir & de les lire; ce qu'il fit à voix intelligible. La lecture des Lettres étant finie, Mr. l'Ambassadeur se découvrit de nouveau, & salua encore tous les Cardinaux. Puis ayant remis son chapeau, il prononça avec autant de grace que d'éloquence & de gravité le discours latin dont voici la traduction.

MESSIEURS,

L'Emploi dont vient de m'honorer le très-auguste Empereur des Romains, m'oblige principalement à assurer de sa part Vos Eminences dans cette sainte Assemblée, des intentions qu'il leur a déjà déclarées par ses Lettres datées de Vienne. S. M. n'a rien plus à cœur que de voir donner au défunt Pontife un Successeur qui, dégagé de tout esprit de parti, possède dans un degré éminent toutes les qualités qui conviennent à un bon Pasteur de l'Eglise, au Pere commun des Princes Catholiques. C'est ce qu'exigent de vous le salut & la tranquillité de la République Chrétienne, l'union nécessaire du Sacerdoce & de l'Empire, votre Foi,
votre

voire sagesse & votre Religion, & enfin les conjonctures actuelles. C'est à ce sujet que Sa Maj. comme premier Fils de l'Eglise, Avoué & Défenseur suprême du Saint Siège Apostolique, vous promet & vous offre son secours & celui de l'Empire pour protéger votre assemblée & assurer la liberté du Conclave. Ce sont les vœux du très-auguste Empereur mon Maître. Quant à moi, Messieurs, j'employerai tous mes soins à donner à Vos Eminences des preuves certaines de mon respect & de mon dévouement.

Le Cardinal premier Chef-d'Ordre répondit en Italien au nom du Sacré Collège par un discours succinct, dans lequel il témoigna le respect de Leurs Eminences pour Sa Majesté Impériale, & la remercia de la protection qu'Elle vouloit bien leur accorder. Il exprima aussi l'estime & la considération distinguée que les Cardinaux avoient pour Son Excellence; & qu'ils avoient déjà depuis long-tems pour son illustre famille, & en particulier pour son Ayeul, qui avoit été honoré du même emploi en pareille occasion. Ensuite Son Exc. ayant fait la génuflexion ordinaire, salua le Sacré Collège, & reçut les complimens de tous les Cardinaux l'un après l'autre. Après ces complimens le Cardinal Camerlingue fit signe au Maréchal du Conclave de fermer la petite fenêtre en dehors, tandis qu'il fermoit celle du dedans; & Mr. l'Ambassadeur prenant congé de Mr. le Maréchal au même endroit où il en avoit été reçu, le remercia de la peine qu'il s'étoit donnée.

Son Exc. en sortant du Vatican fit distribuer de grandes aumônes aux pauvres, & rentrant dans son carosse, elle retourna à son Hôtel avec les mêmes Prélats & le même cortège qui l'avoient

des Princes &c. Juillet 1769. 13

voient accompagnée en venant. Elle y fut reçue au bruit des trompettes & des tambours du peuple Romain & des Compagnies de soldats du Pape.

Le lendemain 28 Avril, Mr. l'Ambassadeur envoya son Maître de chambre au Conclave, pour demander audience au Sacré Collège en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Sa Maj. l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême; & elle lui fut accordée pour le 29 au matin. En conséquence il fit les mêmes invitations qu'il avoit faites pour sa première audience, & le même magnifique cortège s'étant rendu à son Hôtel, il se rendit avec une égale pompe au Vatican. Il fit ses prières dans l'Eglise, & fut ensuite introduit à la porte du Conclave par Mr. le Maréchal avec les mêmes formalités. Il prit des mains du Secrétaire d'Ambassade de LL. MM. ses Lettres de créance de l'Impératrice-Reine, & les présenta au Sacré Collège. Le Secrétaire en fit la lecture, comme il l'avoit faite de celles de l'Empereur; après quoi Son Exc. exposa les motifs de son Ambassade par une harangue latine dont voici la traduction.

MESSEIERS,

Puisque tout le monde sait que les soins les plus importans de Vos Eminences ont maintenant pour but de donner au Saint Siège Apostolique un nouveau Chef, capable de soutenir les charges du Souverain Pontificat; je suis persuadé que personne n'ignore aussi avec combien d'ardeur l'Impératrice Reine-Apostolique ma très-auguste Souveraine, souhaite voir la conclusion de cette importante affaire. Vous avez pour témoignages certains de ses sentimens les Lettres qu'elle a écrites à Vos Eminences. C'est pour vous en convaincre davantage,

davantage qu'elle m'a donné ordre en qualité de son Orateur & d'Interprète de ses volontés, de vous recommander avec grand soin, que renonçant à tout attachement & esprit de parti, vous dirigiez vos vœux & vos desseins de façon qu'on mette à la tête du Gouvernement de l'Eglise un Pontife qui dans ces circonstances critiques puisse la gouverner heureusement & procurer son avantage. Ce sont ces vœux de toute l'Eglise Catholique que S. M. Impériale & Apostolique attend de votre piété, de votre intégrité & de votre sagesse, mettant toute sa confiance en votre prudence & votre religion. Quant à ce qui me regarde, Messieurs, j'offre à Vos Eminences mes bons offices & tous les témoignages de mon respect, & de ma soumission, me recommandant à l'honneur de leurs bonnes grâces.

Le Cardinal premier Chef d'Ordre répondit en Italien selon la coutume au nom du Sacré Collège. Il donna de grands éloges aux justes empressements que témoignoit l'Impératrice-Reine pour l'importante affaire de l'élection d'un Vicaire de Jesus-Christ, & pria Monsieur l'Ambassadeur d'assurer Sa Maj. de leurs bonnes intentions, & de lui faire de la part du Sacré Collège les plus vifs remerciemens de ce qu'Elle avoit pensé à lui envoyer une Ambassade si solennelle, qui ne pouvoit être ni plus agréable à cause du mérite sublime de Mr. l'Ambassadeur, ni plus obligeante par les assurances qu'ils recevoient de la protection de Leurs Majestés. Après cette réponse du Cardinal premier Chef d'Ordre, Mr. l'Ambassadeur fit la génuflexion & le salut ordinaire à tout le Sacré Collège; & étant reconduit de la même façon qu'à la première audience, il alla remonter en carrosse & retourna

des Princes &c. Juillet 1769. 15

à son Hôtel avec le même cortège qu'il étoit parti. Il y fut reçu de même au bruit des trompettes & des tambours du peuple Romain & des Compagnies des soldats du Pape, à qui il donna encore des marques de sa libéralité ordinaire par les sommes qu'il leur fit distribuer.

Par l'arrivée des Cardinaux Espagnols au Conclave, & par l'esprit conciliatif qu'ils y ont porté avec le Cardinal de Bernis, ils ont déterminé en peu de jours tous les suffrages sur le Sujet jugé le plus digne, dans les circonstances présentes de l'Eglise, de remplir la Chaire de St. Pierre, conformément aux intentions des Puissances Catholiques. Ainsi les affaires pour l'élection d'un Souverain Pontife y sont allées plus vite, que bien des personnes ne se le figuroient. Le Conclave souhaitoit à la vérité depuis plusieurs jours & avec ardeur, qu'elles se consommassent, mais par des partis divisés de sentimens, on ne voyoit pas insister ouvertement sur aucun des Sujets jugé le plus propre à être élevé à la Papauté. Il paroissoit seulement que ceux des Cardinaux, portés pour le Cardinal Stoppani, qui avoit même l'approbation des Cardinaux François, étoient les plus constans & les plus pressés à faire tomber le choix sur lui; d'autres s'y opposoient, & croyant qu'il étoit tems enfin de fixer ce choix, ils se déclarerent ouvertement ou pour le Cardinal Serfale ou pour le Cardinal François-Laurent Ganganelli. Le Cardinal Rezzonico qui, jusqu'à ce moment, n'avoit pas laissé entrevoir ses sentimens, & sur lequel ses Dévoués avoient jetté leurs regards, déclara qu'il étoit prêt à donner sa voix pour le second. Tout ceci se passa du 15 au 17 Mai, & dans le Scrutin du 18 au matin,

Election du Pape.

matin, on s'apperçut d'une telle augmentation de suffrages en faveur du même, qu'étant montés sur le soir au nombre de dix-huit, vingt-fix s'y joignirent encore, de manière que ces suffrages étant alors à 44, tous se déclarerent unanimement pour lui, *Ganganelli*, & à deux heures de la nuit, on fixa l'élection pour le lendemain matin. Elle se fit en effet au grand contentement de toute la Ville, & le nouveau Pape proclamé avec les formalités ordinaires, a pris le nom de Clément XIV. Il étoit créature de Clément XIII. qui le revêtit de la Pourpre dans sa première promotion le 24 Septembre 1759.

C'est ainsi que s'est terminée cette grande affaire après trois mois & seize jours de vacance du Saint Siège. Comme le Cardinal *Ganganelli* n'étoit que de l'Ordre des Prêtres, le Cardinal Doyen le nomma d'abord Evêque; puis tous les Cardinaux revenus ce jour-là (19 Mai) au Scrutin dans la Chapelle à la quatorzième heure, & ayant ratifié les suffrages de la veille; cette élection ayant d'ailleurs été jugée canonique, & le Cardinal, élu Vicaire de Jesus-Christ en terre, y ayant donné son consentement, tous les Cardinaux sont venus se présenter à ce qu'on appelle l'*Adoration*, à baiser la main de Sa Sainteté & à l'embrasser. Au même instant le canon du Château *Saint Ange* & toutes les cloches de *Rome* annoncerent cet heureux événement au Peuple Romain. On a fait depuis des fêtes continuelles au sujet de l'élection du nouveau Pontife, dont les petits & les grands témoignent une entière satisfaction. On approuve d'autant plus le choix qu'on a fait de lui, qu'on sçait qu'il n'en est redevable qu'à ses éminentes qualités. Des circonstances heureuses ménagées
par

des Princes &c. Juillet 1769. 17

par la Providence l'ont mis à portée de manifester la droiture de son cœur & les qualités de son esprit. Son exaltation n'a surpris personne dans l'Etat Ecclésiastique : la voix publique lui déferoit la Thiare, & l'on a lieu de croire qu'il justifiera la bonne opinion qu'on a de lui.

Ce nouveau Souverain Pontife étoit de l'Ordre de Saint François, dit, des Freres Mineurs, Conventuels ou Cordeliers, originaire de *Monte-San-Angelo*, & né le 31 Octobre 1705 à *San-Archangelo* dans l'Evêché de *Rimini* en *Romagne*, qui fait partie de l'Etat de l'Eglise : il a d'abord confirmé le Cardinal Cavalehni, Doyen ; dans la charge de Dataire, & le Cardinal Pallavicini dans celle de Secrétaire d'Etat. Le Cardinal Branciforte remplace ce dernier dans la Légation de *Bologne*. Le Comte Garampi est continué dans l'emploi de Secrétaire du Chiffre. S. S. a conféré la Secrétairerie des Requêtes à Mr. Archinto, Nonce à *Florence*, dont Mr. Menassei, nommé Protonotaire Apostolique en survivance, fera les fonctions par *interim*. Le Prince Altieri est confirmé dans sa Charge de Capitaine de la Garde, mais le Duc de Sforza-Cesarini a donné la démission de celle qu'il avoit, & dont le Prince Giustiniani a été revêtu aussi-tôt avec le revenu ordinaire de mille scudis. Le Docteur Pascal Aldinolfi a été déclaré premier Medecin du Souverain Pontife. Le Cardinal Lante a obtenu la permission de résigner son Abbaye de *Farfa* à Mr. Antoine Lante son Neyeu, ainsi que le Cardinal Alexandre Albani, celle de *S. Laurent in Campo* au second fils du Prince Albani. Le Cardinal Neri-Corsini a remis la

signature des Sentences au Cardinal André Corsini son Neveu. Les Abbés Charles Angeletti & Stranozi-Scozzeze, Chanoines de *St. Laurent & St. Damase*, ont été créés Cameriers intimes de S. S. Les autres Ministres subalternes du St. Siège ont presque tous été confirmés dans leurs Emplois ; on a seulement ôté la place de Secrétaire des Brefs à Mr. l'Archevêque Giacomelli, & elle a été donnée à Mr. Stay, ci-devant Secrétaire des Lettres Latines. Cette dernière place a été conférée à Mr. Ferri, qui étoit Auditeur de Sa Sainteté avant qu'elle fut parvenuë au Pontificat.

Tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers se rendirent au Vatican le jour de l'Electio du Pape pour le féliciter. Sa Sainteté saisit ce moment pour demander à celui de Venise, de prier le Sénat en son nom de vouloir rétablir le Cardinal Molino dans la possession du temporel de son Evêché de *Brescia*, qui lui seroit à soutenir honorablement la dignité du Cardinalat. Ce Ministre écrivit en conséquence, & le Courier qui avoit porré au Sénat la nouvelle de l'Electio, étant revenu le 23 Mai au matin, en a rapporté des Lettres de félicitation à Sa Sainteté, auxquelles étoit jointe la grace qu'elle avoit demandée, & dont elle a marqué sa satisfaction.

Le 25 au matin, quoique le Saint Pete se fût mis en retraite pour se préparer à la consécration qu'il a reçue le lendemain comme Evêque, par les mains du Cardinal Lanti Soudoyen du Sacré Collège ; il ne laissa pas que de donner audience au Commandeur d'Almada, qui s'étoit déclaré Ministre du Roi de Portugal, & qui après un long entretien avec lui, se retira

des Princes &c. Juillet 1769. 19

si satisfait qu'il fut facile de le remarquer. Avant l'Élection de Sa Sainteté, le même Ministre avoit présenté ses Lettres de créance au Sacré Collège, & rendu visite aux Ministres étrangers.

Un retard qu'on voit dans l'expédition des Couriers qui doivent aller aux différentes Cours porter la notification de l'Exaltation du Souverain Pontife, par des Lettres écrites de sa propre main, suivant la coutume, fait croire qu'il a dessein de leur marquer en même-tems ses sentimens sur les affaires dont il y est question. Ce n'est qu'à l'Empereur seul, comme étant dans le voisinage de Rome, que Sa Sainteté a fait cette communication, en lui témoignant l'ardent désir qu'elle auroit de l'embrasser. Sa Maj. Imp. lui a fait aussi-tôt une réponse en termes respectueux & obligeans, en lui témoignant le plaisir qu'elle a ressenti du choix qu'on avoit fait d'un si digne Pontife, & celui qu'elle ressentiroit de pouvoir le lui témoigner de bouche; mais en s'excusant en même-tems sur ce que les mesures prises pour ses voyages ne lui permettoient point d'avoir cet honneur. Sa Maj. Imp. lui a fait demander les dispenses pour le mariage de Madame l'Archiduchesse sa sœur avec le Duc de Parme. Le Saint Pere les fit expédier aussi-tôt, & le 24 au soir, après les avoir signées de sa main, il les remit au Comte de Kaunitz, Ambassadeur de Leurs Maj. Imp.

En attendant du gouvernement du nouveau Souverain Pontife ce qui se présentera sur les affaires des Cours de la Maison de Bourbon vis-à-vis du Saint Siège, passons à d'autres Etats.

M I L A N.

Des arrangemens pris par S. M. l'Impératrice Reine Apostolique relativement à une *Chartreuse*

en cette Ville de *Milan*, forment pour ce pays une époque assez remarquable pour en faire ici le récit qu'en voici.

La grande Chartreuse de *Parvie*, fondée à *Milan* par le Duc Jean Galéace, est très-renommée par sa magnificence, par l'hospitalité qu'elle exerce & par ses grands revenus, malgré lesquels ses dettes s'étoient successivement augmentées par le défaut d'économie. Quoique ces Religieux eussent déjà, depuis plus de deux siècles, cherché à se libérer par deux Dispenses Papales, fondées sur une allégation erronée, de l'obligation, à eux imposée par le Document de leur Fondation, de distribuer tous les ans de leurs revenus dix mille florins d'or aux Pauvres, lesquelles aumônes avoient en effet été réduites à une somme très-modique; la mauvaise économie n'en a pas moins subsisté. Comme le Duc, leur Fondateur, s'étoit réservé le Droit de Patronage & autres Droits sur cette *Chartreuse*, ses Successeurs l'ont sans interruption regardée & traitée comme un *Fief-Ecclesiastique*, dont la propriété appartenoit à leur Domaine, jusques-là même que dès le tems de la Domination d'*Espagne*, le Fisc a plusieurs fois agi pour sa réunion aux Domaines. L'Impératrice-Reine Apost. de Hongrie & de Bohême, a rejeté ces Actions du Fisc établies depuis 200 ans; mais en échange, usant du Droit héréditaire qu'Elle a sur cette Fondation, Elle a pris depuis peu la résolution de faire, à l'égard de l'administration temporelle de ses revenus, les arrangements qui d'une part lui ont paru nécessaires pour une meilleure économie & pour le maintien de la Discipline claustrale; tandis que d'autre part ils pourroient opérer la distribution des aumônes.

des Princes &c. Juillet 1769. 21

zumônes , destinées par le premier Fondateur pour les pauvres Sujets du pays , à faire par les Curés & par le Prieur de la *Chartreuse* ; & que l'on pourroit , à la faveur de ces arrangemens , employer à l'avenir les épargnes à payer les Dettes , à doter la Cure de *Carpiano* incorporée à la *Chartreuse* , & à entretenir quelques Professeurs publics de Théologie. Sa Maj. Impériale & Royale Apostolique a cependant ordonné qu'on n'otât point , mais qu'au contraire on laissât au Supérieur Ecclésiastique tout ce qui concerne le Service Divin , les choses Ecclésiastiques , les Anniversaires , les Fondations & la Discipline intérieure. De plus , on a assigné 50 mille florins par an pour les seules dépenses de l'entretien de la Communauté , à laquelle on a laissé la libre jouissance de tout ce qui se trouve dans la vaste enceinte de son enclos & de ses Biens situés dans le territoire de *Sardaigne*. D'ailleurs tous les Moines qui en grand nombre vivoient séparément & en particulier dans différens Biens de la Communauté , seront obligés de retourner à la *Chartreuse*. En conséquence de ces dispositions , il a été enjoint au Comte *Paravicini* , Chef de la Justice de *Milan* , & chargé en cette qualité par les anciens Ducs de l'inspection & de la juridiction sur le Temporel de ladite *Chartreuse* , de se saisir au nom de Sa Maj. de l'administration de l'œconomie & de ce qui en dépend , pour qu'on puisse ensuite régler cette administration selon le Droit d'Avoyerie , qui compete aux Ducs de *Milan* par un titre particulier sur cette Fondation. Le Comte *Paravicini* s'est donc rendu le 25 Avril dernier à la *Chartreuse* avec un Fisc , un Notaire , un Officier des Comptes & autres per-

sonnes nécessaires à cette opération ; & après avoir convoqué le Chapitre, il lui a déclaré la volonté de Sa Maj. Imp. & Royale, à laquelle le Prieur & les Religieux se sont soumis sur le champ. On a fait tout de suite l'Inventaire de tous les effets de l'Eglise & du Monastère, ainsi qu'un autre de l'Hospice ou Maison appartenant à la *Chartreuse* de *Pavia*, située en cette Ville, & le 27 on en a fait un troisième à *St. Colomban*, Seigneurie féodale appartenant à la même *Chartreuse*. Un Podestat Royal est allé aussi le 12 Mai à *Caravaggio*, un des Fauxbourgs de *Cremone*, prendre au nom du Fisc, possession d'un grand Domaine que les Religieux *Minimes* avoient acquis sans permission.

V E N I S E.

Cet Etat fournit consécutivement des traits touchant les Monastères. Dans une des Assemblées du Sénat, tenuë dans les premiers jours du mois de Mai, il fut encore résolu de supprimer un plus grand nombre de Communautés Religieuses, qu'il n'avoit été jusques-là ordonné ; entr'autres, de réunir tous les *Chartreux*, répandus dans l'étenduë de la République, en deux *Chartreuses* ; d'en exclure les étrangers, de donner précisément à ceux que l'on conservera un entretien convenable, d'employer le surplus de leur revenu à des œuvres pies, & d'en assigner sur-tout une partie aux Evêques de l'Etat qui n'ont pas de quoi soutenir leur rang & leur dignité. En conséquence, il doit avoir été défendu aux susdits Religieux d'avoir correspondance avec la *Chartreuse* de *Grenoble*, & d'en reconnoître le Chef pour leur Supérieur. Toutes les Maisons des *Camaldolites*, Religieux fondés en *Italie* par Saint Romuald, son réduites à
trois

trois. Il a été ordonné aux *Dominicains* & aux *Observantins*, Cordeliers de l'étroite Observance, de ne se donner qu'un Provincial de la Nation, ou de sortir des Terres de la République dans l'espace d'un mois, s'ils croient ne pouvoit pas obtemperer à cet ordre..

Par un autre ordre, ou plutôt par une nouvelle Ordonnance que le Sénat a fait publier dans le même mois de Mai, il est défendu d'affecter des pensions sur les Bénéfices Ecclésiastiques qui obligent à résidence, tels que les Cures, les Evêchés & autres. La même Ordonnance abolit & supprime en conséquence les Pensions qui sont déjà mises sur l'Evêché de *Concordia*; mais elle permet d'en charger jusqu'à la concurrence du tiers des revenus, ceux des Bénéfices qui n'obligent point à résidence.

Des avis reçus depuis peu à *Venise*, & venus du Baile de la République à *Constantinople*, portent que le Bacha de *Scutari*, qui a déjà employé toutes sortes de moyens pour indisposer la Porte Ottomane contre la République, continué dans ses menées, en représentant le Gouvernement comme d'intelligence avec les Monténégrins, & ses Sujets comme des Emissaires de la *Russie*, surquoi la Régence, pour détruire tous ces prétextes, vient d'enjoindre au Marquis Maruzzi, Grec originaire, & Résident de l'Impératrice de Russie près des Etats d'Italie & de celui de *Venise*, de sortir de l'étenduë des Terres de la République dans l'espace d'un mois. Par cette démarche on croit mettre l'Ambassadeur Vénitien à *Constantinople* en état de justifier le Sénat auprès de la Porte, en lui donnant satisfaction.

Le 9 Mai à six heures du matin, l'Empereur qui étoit revenu le 12 Avril à *Florence*, en partit

*Suite du
voyage de
l'Empereur
en Italie.*

partit & prit sa route sur *Bologne*, *Modene* & *Parme* : il ne s'est arrêté que peu d'heures dans les deux premières de ces Villes, en les traversant le même jour ; mais à *Parme* il a fait un séjour de trois jours entiers. Il y arriva le 10 à midi, & surprit à table le Sérénissime Infant-Duc qui l'attendoit plus tard. Ces deux augustes personnes dînerent ensemble. Le soir il y eut Concert & Bal au Théâtre de la Cour. Le lendemain S. M. Imp. visita les endroits remarquables de la Ville, dina à une table de 14 couverts, à laquelle furent invités les Ministres de France & d'Espagne ; l'Evêque de *Parme* & les trois Seigneurs de la suite Impériale. Après plusieurs fêtes semblables, ce Monarque est parti le 13 au matin, reprenant sa route par *Modene* où il arriva le même jour, descendit au Palais, y fut reçu par le Prince & la Princesse Héritaires, y dina avec Leurs Alt. Ser. alla voir ensuite les endroits remarquables de cette Résidence Ducale, assista à la Comédie, & vers les cinq heures du soir, elle poursuivit sa route pour *Bologne*, y resta le 14, qu'elle visita ce qui y étoit digne de son attention, en partit le 15 ; & arrivant le même jour à *Florence*, elle se rendit aussitôt au Palais *della Villa Impériale*, où le Sérénissime Grand Duc se faisoit inoculer ce jour-là la petite verole.

Le celebre *Ingenhaus* a conduit cette opération, assisté du Sieur *Lagusius*, premier Medecin de S. A. R. & du Docteur *Jean Torgioni-Tazzetti*. Le même jour au matin le Saint Sacrement fut exposé dans l'Eglise des *Barnabites* & l'a été pendant 19 jours ensuite, pour obtenir du Ciel l'heureux succès de cette inoculation. La Noblesse a fait de son côté des prieres dans l'Eglise

des Princes &c. Juillet 1769. 25

L'Eglise de la *Sainte Trinité*, & les Officiers de l'Antichambre en ont fait de semblables pendant trois jours au Couvent des Annonciades. L'éruption de la petite verole s'est faite le 22 sans le moindre accident, étant d'une espèce très-bénigne. Le Grand Due s'étoit promené tous les jours en plein air depuis l'instant de son inoculation jusqu'à celui de son éruption, & dès le 28 S. A. Royale en étoit dans un parfait rétablissement. Ce succès l'a portée à fonder près du Palais *della Villa Imperiale*, un petit Hôpital, où chaque année on suivra la même méthode pour inoculer un certain nombre d'enfans qui y trouveront les secours nécessaires.

L'Empereur, que l'on compte à présent dans son retour à *Vienne*, a voulu être présent à cette heureuse réussite, qui l'a pénétré de joye; il a eu en même-tems la consolation de voir Madame la Grande Duchesse jouissante de la meilleure santé depuis ses couches, dont elle est présentement relevée, ainsi que le Prince nouveau né, & le Grand-Prince Archiduc qui a été sevré le 14 Mai, & qui étoit entré le 13 dans son quinzième mois.

C O R S E.

Ainsi qu'on l'a prévû & que nous l'avons marqué le mois passé, page 453, il étoit bien à présumer que quelque résistance qui pût être faite à l'Armée Françoisé dans cette Isle, par l'intrépide & valeureux Chef de la Nation Corse, Mr. Pascal Paoli, il ne succombât à la fin sous les forces infiniment supérieures aux siennes de la Puissance qu'il avoit à combattre. Toutes les dispositions étant donc faites par Mr. le Comte de Vaux, conjointement avec le Comte de Marbeuf, pour entamer les opérations qui les conduisissent

duïssent en peu de tems au but qu'ils s'étoient proposé de soumettre la Corse au pouvoir de la France, ils se rendirent l'un & l'autre le 4 Mai de la Bastie vers le Nebbio, le premier de ces Généraux ayant fait publier préalablement un nouveau Manifeste, conçu en ces termes.

Comme les Mécontents ne cessent de semer de faux bruits pour animer les Corstes au préjudice de leurs propres intérêts, il importe à notre devoir de faire connoître à la Nation l'absurdité de ces bruits. On n'a jamais pensé de former à Ajaccio aucune entreprise contre le Service Ecclésiastique, vu que tout y subsiste encore sur l'ancien pied, sans le moindre changement. Jamais le Roi n'a exigé dans cette Ville ni ailleurs, aucun subside, soit en argent, soit en marchandises. L'intention de S. M. est d'accroître la prospérité de la Nation, en lui laissant la jouissance de ses privilèges, & même en lui en accordant de plus considérables. Aussi dès que le Roi a été informé que cette Nation n'étoit pas en état de supporter quelques impôts, Sa Majesté a déchargé les Corstes des Droits qu'ils payoient à la République de Genes, par rapport à leurs Biens immeubles & aux revenus de leurs Terres. Les mal-intentionnés débitent faussement que les armes du Roi ne sont employées que pour réduire les Corstes sous leur ancienne Domination. Il n'y a que des gens dépourvus de bon sens qui puissent se laisser prendre à un semblable piège de supercherie, dont on se sert si évidemment dans l'Assemblée de Corte, qui ne s'occupe que des moyens de maintenir l'autorité qu'elle a usurpée, & qui, pour atteindre ses vûes, n'épargne ni la sueur ni le sang de tant de malheureux qu'elle séduit par ses conseils. Si l'aveuglement étoit capable d'écouter la saine raison,

on verroit clairement que le Roi est toujours fidele dans ses promesses , & que la Corse n'a aucun lieu de craindre que jamais elle rentre sous la puissance de ses anciens Souverains. Car enfin, quel seroit l'avantage pour la France de sacrifier ses troupes & d'épuiser ses trésors pour la cause d'autrui ?

De ce Manifeste publié , il seroit apparent que le Traité de la France avec les Genoïs , inséré dans notre dernier Journal , page 449 & suivantes , est un Traité prétendu , & que les Corsés l'ayant pris pour réel , ils n'en sont devenus qu'animés de plus en plus contre les François. Mais passons au récit de ce qui est arrivé de part & d'autre en événemens de remarque du 28 Avril jusqu'au 21 Mai , que se fit la prise de la Ville de Corte , par les Troupes Royales , & ce qui a suivi cette prise , en suivant des relations qui nous ont paru les moins sujettes à contrariété.

Ce jour 28 Avril , à huit heures du soir , la premiere Colonne de l'Infanterie Françoisé , & une partie de la Cavalerie se mit en marche vers le *Nebbio* ; la seconde Colonne s'ébranla le lendemain , & le reste de la Cavalerie , avec les munitions de guerre & de bouche , suivit le 30. Ce jour-là le Comte de *Marbeuf* se campa sous *Borgo* avec quatre Bataillons Suisses , deux de *Soissonnois* & toute la Légion de *Soubise* , Mr. le Comte de *Vaux* prit son Camp a *St. Pietro* avec vingt-quatre Bataillons & deux Légions. Il ne se passa rien le premier & le deux Mai , mais le 3. les Corsés ayant abandonné le *Nebbio* , Mr. le Comte de *Vaux* fit avancer un Détachement de 800 hommes , tant Infanterie que Cavalerie vers le Pont de *Guolo*. Ce Corps y trouva
une

*Opérations
des Armées
en Corse.*

une si forte résistance qu'il fut obligé de se retirer avec perte de 15 Dragons & de Mr. Simon leur Capitaine, de 30 Officiers d'Infanterie, de 60 soldats tués & de 9 blessés. Pendant cette attaque un autre Détachement s'empara de *St. Pietro*, *St. Gavino*, *Sorcio*, *Rapale*, *Olmata* & *Murato* que les Corfes abandonnerent à l'approche des Troupes Royales. Le Comte de Vaux a cependant fait publier un pardon pour les Habitans, mais aucun n'a témoigné vouloir en profiter. Le 4. le Corps de Troupes Royales qui étoit dans le *Nebbio*, s'avança jusqu'à *St. Nicolas*; le 5 l'Armée se reposa, & le 6, formée en deux Colonnes, l'une défila vers *Tenda* & l'autre vers *Canevaggia*. La première voulut s'emparer des hauteurs, mais la vive résistance des Corfes l'en empêcha; d'un autre côté on fit défiler 6 Bataillons vers les gorges de *Lento*: les Corfes qui s'y trouvoient les défendirent si bien qu'il fut impossible aux Troupes Françoises de les en chasser.

Parmi les morts, qui sont assez en nombre, se trouvent deux Colonels, & un Lieutenant-Colonel des Troupes Royales.

Ce grand mouvement de l'Armée Françoisé, a précipité celui des Corfes. Mr. Pascal Paoli a fait marcher la nuit du 6 au 7 Mai, deux Détachemens, l'un à *Canevaggia* & l'autre à *Lento*. Les Habitans de ce dernier endroit refuserent de recevoir ce Corps de Troupes Nationales, parce que, disoient-ils, leur District n'étoit pas en état de faire résistance; l'autre Détachement, qui étoit passé à *Canevaggia*, en vint le 7 aux mains avec quelques Piquets François qu'il obligea de se retirer; cependant ceux-ci ayant reçu du secours, firent à leur tour plier les

les Corfes qui n'étoient que 150 en tout. Les François par-là devenus maîtres des défilés, se camperent ce jour-là à *Lento* & firent avancer un gros Détachement qui eut ordre de pénétrer dans *Petralba* & *Canale*, afin de s'opposer par-là aux Habitans de la *Balagna* qui se mettoient en mouvement; mais ce Détachement ne put s'emparer du défilé de *Petralba*. Le 8 les François y reparurent en plus grand nombre ainsi qu'au Mont de *Tenda*, & voyant la résistance des Corfes de la *Balagna*, ils les chargerent vivement, mais sans aucun succès. On se battit avec fureur pendant presque toute la journée: enfin les François furent obligés de céder après avoir perdu beaucoup de monde. Les Corfes ont fait à cette occasion environ 700 prisonniers; de leur côté ils ont aussi beaucoup de morts. Le même jour Paoli a fait distribuer tout son monde sur la rive droite du *Guolo*, dans la partie de *Rostino*, depuis le Pont de *Leccia* jusqu'au Pont-neuf. De plus il a fait venir un gros Détachement de *Casinca* qu'il a placé dans la Piéve de *Casacconi*, pour la couvrir contre toute surprise.

Mais depuis ce jour (8 Mai) la fortune a abandonné les Corfes. Les François connoissant combien il leur étoit important de s'emparer du Pont neuf du *Guolo*, firent le possible pour s'y maintenir. La résistance des Corfes y étoit fort grande, lorsqu'un Bataillon des Troupes Royales vint prendre à l'improviste un de leurs Détachemens en flanc, & réussit à s'y loger, mais avec perte d'une cinquantaine d'hommes par la défense qu'il trouva. Quelques jours après les François passerent derechef le Pont, & s'emparerent de la vallée & du district de *Rostino*. Les postes des
Corfes

Corfes ne se replierent encore que lorsqu'ils se virent obligés de céder à la supériorité. S'étant réunis, ils envelopperent cependant leurs ennemis, qui dûrent revenir s'appuyer du côté du Pont, non sans une grande effusion de sang de part & d'autre.

Les Corfes comptoient profiter de cet avantage, lorsque, par un accident imprévu, le feu prit au Magasin à poudre qu'ils avoient dans le Château de *Rofino*. Surquoi le Comte de Marbeuf partit de *Casınca* qu'il avoit occupé pour y attaquer le Chef guerrier de la Nation mécontente. Ce Général expérimenté se voyant entre deux feux dans son Camp de *Casınca*, hors d'état & sans munitions, d'y faire une résistance digne de lui, s'en retira & dirigea sa route vers *Corte* avec un Corps considérable.

Dès qu'il y fut arrivé, il donna le Commandement de la Ville à Mr. Giupeca, & celui de la Citadelle à Mr. Carlo, & crut devoir détacher 60 hommes pour ménager la communication avec la *Balagna*; mais les Troupes Royales l'avoient coupée par la prise de *Coccia*, de *Morzifio* & de leurs dépendances, deux postes qui avoient soutenu le feu de ces Troupes pendant 24 heures. Ainsi, l'enchaînement de tant d'événemens fâcheux pour Mr. Pascal Paoli, devoit entraîner la perte de *Corte*, où effectivement les François sont entrés le 21 Mai, mais après avoir perdu, dans les gorges qui y conduisent, quelques centaines d'hommes, parmi lesquels se trouvent des Officiers de l'Etat-Major, si des Relations données de part & d'autre sur cet article annoncent la chose au juste. On fait monter la perte des Corfes en défense à près de la moitié de celle des François.

A l'entrée des Troupes Françoises dans *Corte*, le Château de cette Place a fait mine de se défendre ; mais Mr. le Comte de Vaux lui ayant fait signifier qu'il feroit passer la Garnison au fil de l'épée, il s'est rendu sans coup férir. Mr. Paoli, dans ces momens critiques, a scû s'échapper aux Vainqueurs, & s'est retiré dans les montagnes avec deux à trois cens hommes. Ainû sa puissance est bien expirante ; & comment se feroit-elle soutenuë contre des forces si supérieures aux siennes. Le plus foible doit toujours plier sous le plus fort, & lui être sacrifié.

Depuis que le Comte de Vaux a fait occuper par ses Troupes *Casinca*, *Rostino*, *Corte* & les autres Pièves considérables, les Corses ont désespéré du salut de leur Patrie. Ceux de *Balagna* sont les premiers qui, après la reddition de *Petralha*, arrivée le 10 Mai, ont entraîné la perte des autres Pièves. La pusillanimité s'est pareillement emparée des Habirans de l'*Isle-Rouge*, où Mr. d'Arcambal qui l'a fait occuper, n'a trouvé aucune résistance ; les Corses l'ont évacuée à son approche ; on en peut excuser l'Officier qui y commandoit. Entouré, comme il l'étoit par mer & par terre sans secours & sans espérance d'en recevoir, il s'en est retiré pour n'être pas obligé de se rendre à discrétion..

Il ne resteroit donc plus de Postes tenables aux Corses, & l'on regarderoit la conquête de toute la *Corse* comme assurée dès-à-présent aux François, si l'on n'apprenoit que *Niolo* se défendoit encore le 25 Mai, & que la Piève d'*Oppino* qu'ils n'ont pas voulu admettre à une Capitulation honorable, ne vouloit tout risquer & ne se rendre qu'à la dernière extrémité, pour faire acheter encore plus cher à la France la possession

possession consommée de toute l'Isle, qu'elle ne lui coute déjà par tant de dépenses & par l'effusion de tant de sang. Quoiqu'il en soit, pour garder ce Continent il faudra que la France y entretienne toujours beaucoup de Troupes, vû que les Habitans ne cesseront d'être ses ennemis, dans la persuasion dont on ne peut les détromper, qu'à la fin on les fera repasser sous la domination de la République de *Genes*.

De cette République, qui doit voir avec quelque contentement les Corfes domptés, on n'apprend rien, si ce n'est que le 20 Mai, les Provinciaux des différens Ordres Religieux, établis dans l'Erat de *Genes*, celui des Jésuites, comme ceux des Théatins, des Bernardins &c. ont dû comparoître pardevant le Tribunal Ecclésiastique, qui leur a enjoint de faire une déclaration des biens & revenus qu'un chacun possède dans toute l'étendue de la République, & d'en dresser une liste exacte.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en SUEDE, en DAN-NEMARC & en RUSSIE depuis deux mois.

SUEDE. Ce fut le 10 Avril que le Roi, la Reine, le Prince Frédéric-Adolphe & la Princesse Sophie-Albertine sont partis de *Stockholm* pour *Norkioping*, Ville de l'*Ostrogonie*, & fixée, comme on l'a annoncé il y a deux mois, pour la tenuë de la Diette extraordinaire du Royaume. Le Prince Charles, qui s'étoit fait

inoeulet

des Princes &c. Juillet 1769. 33

inoculer la petite verole , ne partit point ce jour-là , mais il l'a fait depuis, le succès de cette opération ayant répondu à celui des autres augustes Personnes de la Famille Royale , pour le rétablissement desquelles on a rendu au Ciel de solennelles actions de grâces le 6 du même mois d'Avril.

La Diette s'est ouverte le 19 , jour marqué, avec les formalités ordinaires. Mr. Engelbert Gœter, Bourguemaitre de *Stockholm*, & qui s'y trouve Député , a été nommé le même jour Orateur pour l'Ordre des Bourgeois. Le 20 le Docteur Filenius, Evêque de *Linkioping*, le fut pour celui du Clergé , & Olof-Alkanfon pour celui des Paysans. Cet Olof-Alkanfon a paru en la même qualité dans plusieurs Diettes précédentes , & s'y est conduit avec distinction. Le 22 le Général Comte de Fersen a été élu, par la pluralité des voix, Maréchal de la Diette & Orateur de la Noblesse. Il a déjà été honoré de cette marque de confiance des Etats aux Diettes de 1756 & de 1761 , & comme il s'en est toujours rendu digne par la supériorité de ses talens , sa nouvelle élection est généralement approuvée.

Du 22 au 24, ces jours ont été pour des complimens de tous les Ordres au Roi & à la Famille Royale. Le 25 celui du Clergé cassa, du consentement des trois autres , une résolution qui avoit été prise dans la dernière Diette, & suivant laquelle il n'étoit pas permis aux Evêques ou Prêtres Nobles d'avoir voix & séance dans l'Ordre du Clergé. Le 26 au matin le Roi, revêtu de ses ornemens Royaux , précédé du Maréchal de la Diette & des Orateurs , à la tête de leurs Corps , des Sénateurs & du Prince

C Royal

Royal qui portoit une couronne sur la tête, & suivi de toute sa Cour & des Gardes du Corps, s'est rendu à pied & sous un Dais soutenu par quatre Présidens, à la grande Eglise de *Norkio-ping* pour y entendre un Sermon de l'Evêque de *Skara*. Sa Maj. s'est renduë ensuite avec le même cortège & dans le même appareil, à la Salle des Nobles où, après avoir pris place sous un Dais & ayant le Prince Royal à sa droite, elle a fait lire par le Sénateur de *Friefendorff*, Vice-Président de la Chancellerie, les propositions qu'elle fait aux Etats & les raisons pour lesquelles elle les a convoqués. Le Maréchal de la Diette & les trois Orateurs adresserent alors chacun un discours au Roi, & furent admis à lui baiser la main. S. M. est retournée ensuite chez elle, où le Maréchal, les Orateurs & une Députation de chaque Ordre ont eu l'honneur de dîner à sa table. Cette cérémonie avoit été annoncée la veille au son des trompettes.

Après que le Comte de *Fersen*, Maréchal de la Diette, eut prononcé ses harangues au Roi & à la Famille Royale, il adressa à l'Ordre Equestre & à la Noblesse le discours que voici.

Maintenant qu'il a encore plu à l'Ordre Equestre & à la Noblesse de me choisir pour leur Orateur, ce choix, qui marque en ma personne une entière confiance, m'inspire les sentimens les plus sinceres d'attachement & de vénération, en même-tems que dans une conjoncture, qui s'étend si loin, il m'engage à considérer avec tant de soins les importants devoirs qui y sont attachés. Notre première considération & exécution doivent être, Messieurs, de reconnoître en nous-mêmes la Providence Divine, qui, depuis notre
derniere

derrière Diète, a maintenu notre Patrie opprimée ; ce dont nous sommes en second lieu redevables aux tendres soins de notre digne Roi pour le Royaume, pour la conservation des Droits & du bien de nos Concitoyens, nous qui, comme un Peuple libre & permanent, pouvons encore délibérer sur ce double maintien, quoiqu'hélas ! dans une circonstance où, si nous ne sommes pas totalement anéantis, au moins nous voyons affoiblis ces fondemens, qui autrefois dans des tems éclatans furent cimentés pour la gloire & l'accroissement du Royaume ; & que le besoin général nous fait réclamer pour assistance & appui. Les cœurs compatissans de l'Ordre Equestre & de la Noblesse ne peuvent être fermés aux cris du Peuple ; par conséquent une aussi chère Patrie que la nôtre sera le principal ob et de leurs soins. Ils conserveront dans leur esprit l'impression inaltérable, la glorieuse conduite de leurs respectables Ancêtres, & s'efforceront avec ardeur d'y ajouter un surcroit par leurs propres mérites. Aussi le zèle pour la liberté ne doit jamais dégénérer parmi nous ; ce qui arriveroit, si la liberté se changeoit en inobservance des Loix, si elle ne retenoit que son nom, & qu'au préjudice de la sûreté du Royaume, & pour atteindre des vûes étrangères, on se servoit du Droit du Royaume comme d'un prétexte de vengeance, d'orgueil & de vains desirs. Non, l'inestimable prérogative de la liberté ne sauroit subsister avec l'abus que l'on en feroit. On en abuse réellement lorsque la Loi de la conscience n'appuie pas les vûes des Loix du Royaume, lorsque l'on manque de respect & d'amour pour Dieu & le Souverain, lorsque les Délibérations & les Conclusions sont dirigées & confirmées par un faux zèle de Patriotisme. L'Ordre Equestre & la No-

blesse, qui de tout tems donnerent aux Habitans de la Suede des exemples de noble courage & de vigueur, ont à présent un vaste champ ouvert aux moyens les plus efficaces & les plus propres à prévenir la chute imminente de la Patrie, affoiblie par la desunion. Plaise au Souverain Etre des Etres, qui jusqu'à ce jour n'a cessé de veiller sur nous, diriger vos importans avis pour la paix, la sûreté & le bien commun, afin que nous & nos Descendans puissions en recueillir les fruits, & que notre Diette extraordinaire soit comptée parmi les époques les plus remarquables de la Suede !

Quoique les Etats du Royaume soient rarement assemblés en plein, le Comité secret ne laisse pas de travailler aux affaires avec assiduité. Il avoit demandé du Sénat de s'expliquer dans l'espace de 48 heures, sur les motifs qu'il a eus, premierement de s'opposer à la convocation, extraordinaire des Etats ; 2° D'avoir fait entendre que le Royaume pouvoit être gouverné par le seul Sénat & sans un Roi ; 3° D'avoir soutenu une telle démarche par la division qu'il a voulu faire de la Régence en deux endroits différens, &c. Cette explication ayant été déli-
vrée, le Comité secret en a donné aux quatre Ordres son avis, par lequel il a fait entendre que la plûpart des Sénateurs n'ont pas répondu à la confiance que les Etats avoient mise en eux. Les réponses de ceux-ci ayant été remises aux Etats, & n'ayant pas, sans doute, été trouvées valables, les Etats *in pleno* ont délibéré sur ce point ; & le 23 Mai ils ont donné la démission à tous les Sénateurs, à l'exception de Mrs. de Walwick & d'Hyærne. Il leur a été en même-tems signifié de payer tous les fraix occasionnés

occasionnés pour le transport de la Diète à *Norkioping*. Cette Discussion a été soutenue par une grande supériorité de voix tant de la Noblesse que du Clergé. L'Ordre des Bourgeois & celui des Payfans l'ont approuvée par un cri unanime sans en venir aux suffrages. Outre cette décision les sénateurs démis sont condamnés à demander pardon au Roi. On doute que la Diète finisse ses Séances à *Norkioping*, si les articles qu'on y a mis sur le tapis sont de trop longue discussion ; elle pourroit donc bien revenir à *Stockholm* pour finir ses délibérations, d'autant plus que sa tenuë à *Norkioping* ne peut qu'être onéreuse à la Couronne, puisqu'on évaluë à cent mille dahlers par mois, (50000 liv. de France) le loyer seul des maisons retenues pour le Roi & la Famille Royale, & de même par conséquent que de l'être à bien des Députés.

Les Sénateurs démis sont au nombre de dix, le Roi a déjà conféré leurs places à dix autres Seigneurs.

Le 9 Mai le Baron de Frisendorff, Vice-Président de la Chancellerie, a remis au nom du Roi, aux Ministres étrangers résidens à sa Cour la Déclaration suivante.

„ Quelque peu d'attention que mérite des
„ bruits publics, surtout lorsqu'ils se trouvent
„ destitués de tout fondement & de toute appa-
„ rence de vérité, le Roi croit devoir aux in-
„ tentions pacifiques dont il est animé, de
„ chercher à détruire, jusques dans leur origine,
„ tous les bruits de cette espee, d'après les-
„ quels on pourroit lui attribuer le moindre
„ dessein de troubler la tranquillité publique,
„ ou d'inquiéter ses voisins dans les circonstances
„ où se trouvent actuellement les affaires de
„ l'Europe.

Des soins que demande l'administration intérieure du Royaume ont seuls donné lieu à la convocation des Etats maintenant assemblés ; & la parfaite harmonie qui regne dans leurs délibérations , fait espérer à Sa Maj. que tout concourra à séconder ses vûes patriotiques, Le maintien de l'union & de l'amitié qui subsistent entre le Roi & toutes les Puissances de l'Europe fera l'objet de ses soins les plus pressés ; & , s'il vient à naître quelque inquiétude sur la tranquillité du Nord , Sa Maj. n'aura jamais à se reprocher d'y avoir donné la moindre occasion.

Tels sont les sentimens du Roi , qui juge à propos de les manifester de la manière la plus authentique , dès le commencement même de la présente Assemblée des Etats.

Quoiqu'il en soit, on croit savoir de bonne part que la Flotte Suedoise, que l'on armoit à *Carlsroon* a eu ordre de mettre à la voile & d'établir sa croisiere en haute mer, & même on ne fait nulle difficulté de dire que la *Suede* déclarera la guerre à la *Russie* vers le commencement du présent mois de Juillet , & qu'elle fera passer un Corps d'observation assez considérable dans la partie de la *Finlande* qui avoisine à la *Russie*. C'est ce qui a fait dire déjà que la Cour de *Petersbourg* préparoit des Troupes contre une autre Puissance que contre les Turcs & les Confédérés de *Pologne*.

D A N N E M A R C.

Ces mouvemens de la part de la *Suede*, qui ne paroissent plus être un mystere , devront faire aussi bientôt connoître quelle est la destination d'une Escadre Danoise qui s'est mise en rade à *Copenhague* le 22 Avril & jours suivans, composée

des Princes &c. Juillet 1769. 39

posée de huit Vaisseaux de ligne & deux Frégates, au commandement en chef de Mr. Ole-Hansen. Les Vaisseaux sont *la Julie* de 70 canons, le *Lion* de 70 canons, la *Islande* de 60 canons, la *Wilhelmine-Caroline* de 60 canons, la *Zélande* de 60 canons, le *Sleswig* de 50 canons, le *Mars* de 50 canons, la *Sainte-Croix* de 50 canons. Les Frégates sont, *la Christian-Soe*, & *la Fareore*; toutes les deux de 30 canons. Quatre des Vaisseaux de ligne susnommés, sont déjà partis, & les préparatifs de guerre se font d'ailleurs remarquer dans ce Royaume, où les Régimens augmentés sont mis sur un pied aussi respectable qu'ils l'ont été en aucun tems. La revûe générale en a été faite dans tous les lieux où ils sont repartis.

R U S S I E.

L'Impératrice cherche des fonds en *Hollande* pour l'aider à soutenir le poids de la guerre, dans laquelle elle se trouve engagée avec les Confédérés de *Pologne*, les Turcs & les Tartares. Consultant d'ailleurs la prospérité & la grandeur de l'Empire dont elle tient les rênes, elle a établi deux Banques sur le modèle de celle de *Suede*, l'une à *Petersbourg*, & l'autre à *Moscou*, par un Edit qu'Elle-a fait publier & dont voici le contenu.

CATHERINE &c. Dans un Empire aussi vaste que la Russie il semble qu'on ne peut procurer assez de facilités pour la circulation de l'argent; de-là dépend en grande partie la prospérité d'une Nation & l'état florissant de son Commerce. Il est vrai que l'étendue seule des Pays de notre domination forme par elle-même une espèce d'obstacle à ce que cette circulation puisse être parfaite. Cependant tout Gouvernement sage est obligé en pareil cas de vaincre, autant qu'il est possible, ces difficultés



difficultés naturelles, & de veiller à cet objet qui intéresse le bien public. Partant de ce principe & de l'obligation où Nous nous croyons de travailler pour le plus grand avantage de l'Etat que Dieu nous a confié, nous sommes entrée dans tous les détails de cette affaire, ayant égard en même-tems à la qualité particulière de notre Empire.

Nous avons reconnus 1°. que le prix de la monnoie de Cuivre, en même-tems qu'il en bonifie la valeur intrinsèque, en rend aussi la circulation plus incommode; 2°. que le transport, de quelque monnoie que ce soit, dans des endroits éloignés, est sujet à beaucoup d'inconvéniens; 3°. enfin nous avons remarqué que c'étoit un grand désavantage pour la Russie de n'avoir point, à l'exemple de plusieurs autres Nations de l'Europe, d'établissémens qui opérassent les remises d'argent, & qui fissent passer d'un lieu à l'autre les Capitaux des Particuliers sans le moindre délai & conformément à leur utilité.

L'expérience journaliere fait voir quels fruits plusieurs Etats ont recueillis de pareils etablissémens, connus généralement sous le nom de *Banques*. Car outre les avantages dont nous venons de parler, elles en procurent encore un autre; c'est que les Obligations imprimées & signées qu'elles répandent dans le public, pour des sommes & sous des dénominations différentes, sont, au moyen du crédit dont elles jouissent, reçues de gré à gré, & & ont cours dans l'Etat comme argent comptant, sans avoir, comme les espèces, l'inconvénient d'être pesantes à transporter & embarrassantes à garder, d'où résulte visiblement une facilité dans la circulation.

Après avoir combiné toutes ces circonstances avec celle de l'étendue de la Russie, & après avoir reconnu combien il seroit expédient d'y faciliter la circulation de l'argent, nous nous sommes portée avec plaisir à établir dans notre Empire deux *Banques*; & nous espérons par-là donner à nos fidèles Sujets une nouvelle preuve de notre affection maternelle pour eux.

A ces Causes, à compter du premier Janvier de l'année prochaine 1769, il sera établi en cette Ville
de

de Peterebourg & à Moscow, sous notre protection, deux Banques pour l'échange des assignations d'Etat, desquelles assignations il sera délivré par les différens Départemens & Caisses Impériales, qui seront par nous désignées à cet effet, jusqu'à la concurrence, & non au-delà, de ce qu'il y aura de fonds dans lesdites Banques.

Ces assignations d'Etat auront le même cours dans tout notre Empire que l'argent monnoié. En conséquence, tous les Départemens & toutes les Caisses de l'Empire seront tenus de les recevoir sans la moindre difficulté comme argent comptant.

Ordonnons en outre, que tous Particuliers, qui feront à l'avenir des payemens aux recettes de la Couronne, soit à St. Petersbourg, soit à Moscow, soient constamment tenus, sur chaque payement de 500 Roubles, d'en donner vingt-cinq en une Assignation d'Etat.

Chaque particulier pourra en tout tems, & quand il le jugera à propos, convertir ces Assignations en argent comptant, en présentant à Moscow celle de la Banque de St. Petersbourg. Nous avons prescrit à ces Banques des règles, d'après lesquelles elles doivent faire les payemens, sans aucun retard & sans perte de tems.

Nous déclarons solennellement, sous notre parole Impériale, pour nous & pour nos Successeurs au Trône, que le payement de ces Assignations se fera toujours exactement & fidèlement en espèces à ceux qui le demanderont aux Banques.

Les devoirs & les opérations de ces Banques se trouvent amplement détaillés dans le Règlement, mais en général ils consistent : 1° à délivrer à tous les Départemens de l'Empire la quantité d'Assignations d'Etat qu'ils demanderont, en recevant d'eux pareille somme en argent comptant; 2° à payer sans délai aux Porteurs de ces Assignations qui se présenteront, leur montant; & 3° à renvoyer aussi sans délai aux différens Départemens les Assignations qui auront été échagées.

Il reste à dire en finissant que, par le Règlement ci-joint desdites Banques, on verra que Nous leur avons accordé des Privilèges nécessaires pour répondre à la confiance publique.

Donné

Donné à Petersbourg le 29 Décembre, l'année de
Grace 1768 & de notre Empire la septième.

Etoit signé, CATHERINE.

Le Règlement dont il est fait mention dans
cet Edit, pour la régie des deux Banques, ayant
nombre d'articles, il est trop étendu pour le
pouvoir rapporter: On peut se le procurer au-
rement que par la voye de notre Journal.

Tout continuë d'être dans le plus grand mou-
vement en *Russie* pour trouver les moyens de
parer aux forces Musulmanes dont elle est atta-
quée. Les commencemens de la campagne ou-
verte sont assez favorables à ses troupes suivant
les relations qui en viennent à la Cour, envoyées
par le Prince de Galitzin, & que la Cour fait
publier aussi-tôt. Elles portent essentiellement,
après bien des détails de journées des 19, 24
& 27 Avril, sur une victoire complete que
l'Armée Russe auroit remportée le 30 du mê-
me mois sur les Turcs, après son passage dans
la *Moldavie*, & depuis la prise d'*Asof*: & telle
est le contenu d'une Lettre que le Prince de
Galitzin, qui commande cette Armée en chef, a
écrite du Camp devant *Choczim* à sa Souve-
raine, pour lui en faire part.

*J'ai l'honneur, par cette Lettre écrite à la
hâte, de donner avis à V. M. I. d'une victoire
signalée qui a été remportée aujourd'hui (30
Avril) sur l'ennemi, avec l'aide du Très-Haut
& par le bonheur des armes de V. M. I. L'Ar-
mée Turque, commandée par Karamán-Pacha,
qui s'est rendu ici depuis peu, malgré sa position
avantageuse sous le canon de la Forteresse de
Choczim, a été attaquée, défaite & chassée,
une partie dans la Ville & l'autre dans la cam-
pagne. Tout le Camp des ennemis est pris. Au
reste*

des Princes &c. Juillet 1769. 43
reste, je ne manquerai pas de faire parvenir à
V. M. Imp. un détail exact de cette glorieuse
journée. Je suis &c. Prince Alexandre Galitzin.

Ce grand détail est donné depuis, savoir le
1 Mai, dans une autre Lettre du même Général
à l'Impératrice, & le 13 la Cour le rendit
public. Tout y annonce la plus grande victoire:
ç'a été une bataille en forme dans laquelle
les Turcs ont perdu 30000 des leurs. Toutes
les feüilles publiques de la *Russie* & d'ailleurs
de leur part, le portent. Mais l'esprit d'impar-
tialité demanderoit que ces feüilles communi-
cassent aussi au Public ce que l'on apprend de
cet événement par d'autres voyes. A ce défaut
nous y suppléerons (quoique hors de place
pour cet article de *Russie*) par des Lettres arri-
vées par la voye de *Hongrie* & *Vienne*. Elles
portent " Qu'il y a eu près de *Choczim*, le 30
" Avril une action des plus sanglantes entre
" les Russes & les Turcs; qu'il est resté de part
" d'autre cinquante mille hommes sur la place,
" savoir, 20000 des premiers & 30000 des
" derniers, & qu'enfin, quoique la perte eut
" été beaucoup plus grande du côté des Turcs,
" ceux-ci cependant étoient non-seulement
" restés maîtres du Champ de la Bataille, mais
" qu'ils avoient poursuivi avec vigueur ce qui
" leur avoit échappé des Russes, & qu'ils les
" tenoient tellement resserrés qu'il leur seroit
" difficile de se tirer de ce mauvais pas.

Ces nouvelles écrites d'une manière beaucoup
plus étendue s'éclairciront dans la suite.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & sur les frontieres de TURQUIE depuis le mois dernier.

POLOGNE. Après le Manifeste de la Noblesse Lithuanienne, que nous avons inséré dans les deux derniers feüilllets de notre dernier Journal, il en paroît un autre imprimé en langues Françoisé, Latine & Polonoisé, & dont on a des copies, donné le 5 Avril par le Prince Galitzin, Felt. Maréchal Général des troupes Russes. Il tend à y justifier la conduite de l'Impératrice de Russie, qui, (porte ce Manifeste) n'arme tant de bras que par amitié pour la Pologne & qu'à la demande de la Nation Polonoisé. Le Prince Galitzin demande dans ce Manifeste la coopération des vrais Patriotes & les exhorte à favoriser ses campagnes, qu'il n'ouvre que pour leur bonheur & leur défense; & il finit par dire, qu'il marche avec l'aide de Dieu contre les ennemis de la Justice & de la Chrétienté.

Mais toutes ces exhortations sont bien vaines pour la plus grande partie de la Nation, puisqu'elle est autant que toute Confédérée, & que de toutes parts elle continué à agir & à donner sans cesse une grande & très-sérieuse besogne aux troupes Russes, que le Prince de Galitzin est obligé de tenir sans cesse en plusieurs endroits du Royaume & du Grand Duché de *Lithuanie* pour lui face faire, même continuellement jusques aux environs de *Varsovie*.

Les Russes & autres Antagonistes des Confédérés publient toujours des horreurs inouïes comme étant encore commises par ces derniers; mais on remarque tant de partialité, tant de contrariétés dans leurs récits, qu'on ne peut y ajouter foi. Il est sûr que, dans la fatale conjoncture où se trouve le Royaume de *Pologne*, en combustion & en confusion par tout, de nombreux partis de gens débandés & de vagabonds qui continuent à y commettre bien des rapines & des excès; mais on ne doit pas les attribuer à des peuples assemblés des unes & des autres Provinces qui se lient pour la défense de certaines Loix de leur Patrie qu'ils croient enfreintes, & qui se soumettent à la conduite des Chefs expérimentés qu'ils se choisissent pour les en venger.

Dans ces circonstances, il y a journellement des Conseils qui se tiennent en présence du Roi, qui a reçu depuis peu de *Petersbourg* des déclarations signées du Vice-Chancelier Galitzin, par lesquelles il requiert les Polonois bien intentionnés de se joindre aux Russes & de combattre conjointement avec eux contre les Confédérés, les Turcs & les Tartares. Là-dessus un Général, nommé Koniker, envoyé en *Lithuanie* pour engager la Noblesse à prendre ce parti, y a été si mal reçu que les uns le croient au moins grièvement blessé, puisque les autres le disent mort des blessures qu'il a reçues en payement d'une telle commission. Il n'y a au reste aucune sûreté pour les Postes, tant les partis rodent de tous les côtés, & ce n'est que par des tours & des détours souvent fort grands qu'on reçoit des Lettres & des nouvelles des frontières où se campent les Armées Russe & Ottomane, dont on rapportera ce qu'on en peut avoir re-

cueilli de plus constaté, après ce que voici de l'intérieur.

La Commission de Guerre à *Varsovie* n'a pas encore suspendu ses travaux. On la croit dans le dessein de rétablir le Tribunal de *Lemberg*, où trois Régimens de la Couronne, repris sur les Confédérés, ont ordre de marcher. Le Prince *Wolkonski*, qui vient remplacer le Prince de *Repin* dans l'Ambassade Plénipotentiaire de la Russie auprès du Roi & de la République, occasionnera le départ du dernier pour l'Armée de sa Souveraine. Les Confédérés lui ont donné jusques-là assez d'occupation, ainsi qu'aux Généraux de sa Nation qui commandent en Pologne: car suivant une liste des différentes rencontres qu'ils ont eues avec les Russes pendant le cours du seul mois d'Avril, ils leur ont livré treize combats assez considérables, qui se sont donnés à *Petrikau*, à *Zduny*, à *Pakosc*, à *Lowicks*, à *Konin*, à *Stargard*, à *Skrzinnio*, à *Ostrolska*, à *Tykoczyn*, à *Knyszyn*, à *Prasnick*, à *Jerpen*, & à *Brodoika*. De ces treize combats, cinq se sont terminés à leur avantage & six à celui des Russes. Dans les deux autres il n'y a eu de succès décidés, ni d'un côté ni de l'autre. Il y avoit dans les 15 premiers jours de Mai cinq Camps des Confédérés dans la partie de la Pologne qui confine à la Hongrie; ce sont ceux d'un *Pulawski*, d'un *Rudzki*, d'un *Biezinski* Maréchal de la Confédération de *Siradie*, d'un *Dzierjanowski*, & du Prince *Martin Lubomirski*. Ce dernier a été joint par un Corps des Confédérés de *Sandomir*, commandés par *Mr. Kochanowski*. Tous ces Chefs ont publié des Universaux, par lesquels ils déclarent qu'ils adhèrent purement & simplement à la Confédération

ration de *Bar* ; aussi en suivent-ils les réglemens ; mais le défaut d'Infanterie qui cause ordinairement de la déroute parmi eux & autres Confédérés , leur facilite cependant d'un autre côté ces courses rapides qui désolent les Russes & les épuisent par des fatigues incroyables. On sçait qu'il y a tel détachement Russe qui a fait pendant trois mois plus de 600 lieues en des marches & contremarches par des Pays presque impraticables.

Enfin Malzewski, Uleiski & d'autres Chefs de Confédération reparoissent en grande & petite *Pologne*, ils envoient & continuent d'envoyer des partis de 50 à cent hommes jusques aux portes de *Varsovie*. On se ligue de tous côtés : chaque parti répand ses Manifestes, les payfans de *Lithuanie* comme ceux de l'*Ukraine*. Les troupes Poloises, ou plutôt celles de la Couronne, ne sont pas en état d'arrêter cet esprit de parti. D'ailleurs le nombre des Russes est bien diminué dans le Royaume depuis leur marche vers la *Moldavie*, où on les suivra après le trait que voici, entre nombre d'autres, de l'esprit de parti qu'on remarque par tout. Mr. *Rochanowski*, Castellan de *Zarnowo* dans le Palatinat de *Sandomir* avoit convoqué, dans les premiers jours de Mai, toute la Noblesse de son District, sous le prétexte de former une nouvelle Confédération sur le plan des anciennes : elle se prêta à son invitation, & tous les Gentilshommes accoururent pour s'enroller sous ses Drapeaux ; mais quel fut leur étonnement lorsqu'assemblés au tour de lui, il leur proposa de commencer par faire un serment de fidélité au Roi. Indignés alors de cette proposition, ils ont tous tiré le sabre, & ce Castellan alloit de-

venir

venit la victime de leur fureur & de leur soulèvement, s'il ne se fût pas aussi-tôt réfugié dans un Couvent de Capucins.

Quant à la partie des Armées Russe, Turque & Tartare qui sont en Moldavie & Pays voisin, ces Armées en sont venuës plusieurs fois aux mains, & la principale de leurs actions est toujours marquée du 30 Avril, comme nous l'avons déjà dit, ci-dessus, article de *Russie*; mais qui n'auroit pas été aussi meurtrière que portent diverses relations, si l'on s'en tenoit à celle du passage du *Niester* par l'Armée Russe, telle qu'un Courier l'a apportée le 12 Mai à *Varsovie*, & que voici.

Dès que l'Armée Russe eut passée le *Niester*, le 25 Avril, le Prince Galitzin, qui la commande, eut avis que le Bacha de Bender étoit en marche vers *Choczim* avec dix mille hommes: surquoi il détacha un des Généraux Majors de son Armée avec un Corps qui l'atteignit le 27, l'attaqua, le mit en fuite, après une courte résistance, & fit un riche butin sur ce Bacha qui reprit la route de *Bender* avec une perte de 400 hommes, de 4 drapeaux, quelques tambours, & beaucoup de chevaux. Le Prince Galitzin s'avança alors vers *Choczim*, & y trouva une Armée de 30 à 35 mille Turcs dans un Camp très-bien retranché, sur lequel il fit pointer sa grosse artillerie, dont le feu fut si continuel, le 28 & le 29, que l'allarme s'y mit. Le 30, ce Général comptoit d'y donner l'assaut; l'ennemi ne l'attendit point, mais il prit en partie la fuite, & en partie il se retira dans la Ville & Citadelle de *Choczim*, dont il brula les Fauxbourgs. Cette déroute lui a porté encore le plus grand dommage. On lui a enlevé

7 canons,

7 canons, 3 drapeaux, pillé son Camp, où il avoit laissé une prodigieuse quantité de tentes, de chevaux & de chameaux. Les Russes n'ont eu que quelques blessés, entre lesquels se trouve le Prince Dolgorouki. On n'a pû cependant tirer beaucoup de profit de ces avantages; car les Turcs & les Tartares ont tout détruit & brûlé jusqu'à l'herbe même de la campagne, le long du *Niester*: ce qui n'a point permis aux Russes d'y camper plus long-tems. Outre cela, le besoin que l'Armée avoit de prendre du repos, après ces fatigues, a déterminé le Prince Galitzin à se rapprocher de ses magasins. En conséquence, ayant fait chanter le premier de ce mois le *Te Deum* dans son Camp, il le leva, le lendemain dès la pointe du jour, pour regagner le *Niester*. A peine l'Armée eut-elle fait une marche de 6 heures, qu'on apperçut, ce même jour sur les hauteurs, un Corps de 5 mille Turcs qui visoit à enlever le bagage des Russes; mais ces Barbares n'ayant pû les entamer, déchargèrent leur fureur sur une troupe d'Arméniens, de Polonois, de Juifs & de Vivandiers qui suivoient l'Armée, & qui s'en étoient trop éloignés. Ils en avoient déjà massacré une centaine, lorsque le Prince Galitzin, qui en eut avis, détacha le Général Major Prince Proskowski avec les troupes légères pour attaquer ce Corps ennemi; ce qu'il fit avec tant de succès, que les Turcs furent entièrement dispersés, & se replierent du côté du *Pruth*. Leur perte dans cette rencontre monte à 300 morts, outre celle de leur bagage, lequel étoit porté par plus de cent chameaux & 50 mulets. On leur a pris encore 8 canons, trois queues de cheval, 7 drapeaux, le bâton de commande-

ment du Bacha, & beaucoup de sabres, de flèches & d'armes à feu. Ce Corps venoit de *Nozolie* aux ordres d'Abassa. Il étoit destiné à jeter du secours dans *Choczim*. L'Armée continua sa marche & a repassé le *Niester* à 4 werstes de *Kalus*. On ne porte la perte des Russes dans ces différentes actions qu'à 150 hommes.

Les nouvelles reçues de l'Armée Russe (car on n'en reçoit pas de celle de leurs ennemis) plaçoient encore au 16 Mai son Camp dans les environs de *Kalus*, d'où il n'y avoit pas d'apparence qu'elle repasseroit le *Niester* pour entrer dans la *Moldavie*, son dessein étant alors d'attendre les Turcs & de les recevoir sur les frontières de *Pologne*, puisque sous la date de ce jour (16 Mai) le Prince de Galirzin donnant un détail de ses avantages au-delà du *Niester*, le finit par déclarer « qu'il auroit été doublement » heureux si, par la prise de *Choczim* il avoit » pû couronner ses succès; (*donc cette Place n'est pas rendue*) mais qu'il y avoit trouvé » une garnison de 18000 hommes, le Pays » dévalté, & qu'en conséquence, pour conserver la communication avec les magasins, » il s'étoit retiré. «

D'ailleurs des Lettres de *Varsovie* en date du 24 Mai, où l'on a intérêt d'être instruit de tout événement, de toute époque, portent que » les Russes ont évacué la *Moldavie*; qu'ils doivent camper à *Medziboz* en *Podolie*, du côté » de la *Volhinie*, à quinze miles des frontières; que le Général-Major *Proforowski* a » replié son Avant-garde vers *Bar*; que personne ne pouvoit deviner le motif d'une rétrogradation si subite & d'autant plus étonnante, que les Russes, après leurs premiers avantages,

20 avantages , étoient presque maîtres de la
21 Forteresse de *Choczim* , & que , par leur ré-
22 trogradation , ils laissent à l'ennemi la porte
23 ouverte pour entrer en *Pologne*. «

En effet , il est ajouté dans ces Lettres » qu'un
24 Corps Turc , profitant de cette retraite , a
25 déjà passé le *Niester* sans obstacle , & qu'il a
26 achevé de ruiner de fond en comble la mal-
27 heureuse Ville de *Zwaniew* , dont il a cruelle-
28 ment massacré les Habitans , ainsi que ceux
29 de plusieurs Villages voisins. «

C'est sur de pareils récits qu'il faut s'appuyer
pour donner au Lecteur une idée , quoique con-
fuse , de ce qui se présente des Armées sur les
frontieres de la *Pologne*.

Selon d'autres Lettres venues de l'*Ukraine* ,
la révolte y est générale. Elles portent , ces Let-
tres » que la terreur laisse par-tout ses effets ;
33 que la fureur des *Haydumaques* est plus grande
34 que jamais ; qu'ils n'épargnent ni les Russes
35 qui leur tombent entre les mains , ni les Con-
36 fédérés , ni le Territoire Polonois ; que les
37 Cosaques-Zaporocks se sont déclarés ; qu'une
38 partie d'entr'eux est allée joindre l'Armée
39 Russe ; mais que le plus grand nombre s'est
40 jetté dans le Camp des Tartares , que l'ar-
41 rivée de ce renfort pourroit bien déterminer
42 à hâter l'expédition qu'ils se proposent de
43 faire vers *Donecz* , si la mort de *Krim Gueray* ,
44 leur Kan , présentement remplacé par son Ne-
45 veu , ne la retarde , puisqu'ils n'ont tenté
46 aucune expédition depuis qu'elle est arrivée. «
Mais l'on publie que le Comte Potocki ,
Echanson de *Lithuanie* , doit être déjà arrivé en
Ukraine avec un Corps considérable de Turcs ,
de sorte que l'on doit s'attendre a recevoir les

nouvelles les plus tristes de cette Province.

T U R Q U I E.

On ne témoigne pas beaucoup d'inquiétude à *Constantinople* sur la *Moldavie*, où le défaut de subsistance, & celui de l'eau potable ne peuvent gueres permettre aux Russes d'y rentrer. Quant aux *Perfes*, on est sûr qu'ils ne troubleront pas la Porte dans ses opérations militaires : ils sont eux-mêmes trop divisés pour oser entreprendre quelque chose. *Kerim-Kan*, qui forme le plus grand parti dans la *Perse*, donne la loi aux autres petis Kans, & il est actuellement seul maître d'*Ispahan* qui en est la Capitale, & dans les environs de laquelle il entretient 70000 hommes de troupes, dont les trois quarts consistent en Cavalerie. Sa Cour est aussi brillante que l'étoit celle des anciens Sophis de *Perse*. Il a déclaré qu'il feroit incessamment couronner Roi de *Perse* son fils *Abolfut-Kan*, âgé seulement de 12 à 13 ans, & qu'il établiroit à *Ispahan* la résidence de ce jeune Prince.

Quant à la grande Armée que nous avons montrée en mouvement dans notre dernier Journal. Elle étoit déjà arrivée le 15 Avril à *Andrinople* où le Grand-Vizir qui la commande, a célébré la fête du *Bairan*. Le 6 Mai on l'attendoit à *Ipanzia* le rendez-vous général, & où l'on a formé un Magazin des plus considérables, qui grossit tous les jours par de nouveaux débarquemens de grains & autres provisions qui viennent par la Mer-noire & entrent dans le Danube. Le Grand-Vizir aura, sans doute, passé ce fleuve, & le Sérasquier, qui commande sous lui, se trouve maintenant en *Moldavie*. Ainsi la marche des Turcs n'a pas été aussi lente qu'elle auroit pû l'être, à cause des inondations qui

avoient

des Princes &c. Juillet 1769. 53

avoient rompu les chemins & les ponts en bien des endroits. Suivant le plan actuel des opérations de leur Armée, ils se proposent de pénétrer, par la *Tartarie de Crimée*, dans l'*Ukraine-Russienne*; & c'est, comme il y en a apparence, pour cette raison que les Russes, malgré leurs premiers succès, se sont repliés en *Volhinie* avec les magasins qu'ils avoient, pour se porter du côté de *Zytamir* & de *Kiozv*. La disette qu'ils ont d'ailleurs éprouvée sur le Territoire Ottoman, les a aussi contraints à s'en retirer.

La Porte Ottomane a donné à la Cour Impériale de *Vienne* toute la satisfaction qu'elle auroit pu désirer pour l'insulte faite à son Inter-nonce, le Baron de Brognard, dont nous avons fait mention le mois passé.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

QUelque monde, quelques fraix que cette Couronne ait sacrifiés jusqu'à présent pour se soumettre totalement l'Isle de *Corse*, l'époque ne s'en présente pas encore : il y en aura donc encore à sacrifier avant de parvenir à ce but, puisque les *Corfes*, malgré tous les coups qui leur ont été portés, & la prise des Places qui leur sont enlevées, sont toujours en possession de beaucoup d'autres, comme d'*Alerio*, des Pièves de *Rogna*, de *Castello* & de *Fiumorbo*. De la Province de *Balagna* ils conservent aussi

D 3 *Calensana*,

Calensana, *Lunico*, *Zilia*, *Monte-Maggiore*, *Cassani*, *Cassignani* & *Mucali*, qui sont des Cantons peu éloignés de *Calvi*; de sorte que l'on ne pourra regarder la *Corse* comme conquise que lorsqu'il n'y aura plus de *Corfes*, & leur Général *Paoli* abattu : mais on croit celui-ci retiré dans les montagnes de l'Isle avec nombre de ses affidés; qu'il y a été joint par son Lieutenant-Général *Abatucci* qui commandoit deux mille hommes de l'autre côté des montagnes; & qu'il y attend du secours de quelques Puissances, ainsi que la saison qui lui deviendroit favorable par la maladie des Troupes Royales, auxquelles le climat de *Corse* est assez contraire, ou enfin d'autres incidens qui seroient nuisibles à ces Troupes. On fait assez d'attention dans le Royaume sur ce qui arrivera de ces événemens, & c'est à quoi se fixent les réflexions des Politiques, qui regardent les Anglois comme le soutien constant de *Paoli*.

Ce qui se présente de plus remarquable de la Cour & de l'intérieur de l'Etat pour ce mois-ci, est toujours en Arrêts, Ordonnances, Edits, Lettres Patentes, &c. Voici en ce genre ce qui paroît le plus intéresser.

Quatre Lettres Patentes du Roi ont été révisées en Parlement le 14 Avril dernier. Les premières, datées du 23 Août 1768, portent ratification d'une Convention signée le 16 du même mois entre le Roi & le Cardinal de Hutten, Evêque & Prince de Spire, pour l'abolition du Droit d'Aubaine entre les Sujets de Sa Maj. & ceux de la Principauté & Evêché de *Spire*.

Les secondes, données à *Fontainebleau* le 12 Octobre 1768, portent ratification d'une pareille Convention signée le 6 du même mois
entre

des Princes &c. Juillet 1769. 55

entre le Roi & l'Archevêque-Electeur de Cologne , pour l'abolition du Droit d'Aubaine entre les Sujets de Sa Maj. & ceux de cet Archevêché Electoral.

Les troisièmes , données à *Versailles* le 19 Décembre 1768 , portent ratification d'une pareille Convention , signée le 6 du même mois entre le Roi & le Prince Evêque de Liege.

Les quatrièmes , données à *Versailles* au mois de Février dernier , portent abolition du Droit d'Aubaine entre les Sujets de France & la Noblesse immédiate de l'Empire , des Cercles de *Suabe* , de *Franconie* & du *Rhin*.

Il paroît aussi des Edits du Roi & des Lettres Patentés enrégistrées au Parlement d'*Aix* , concernant l'administration de la Justice dans le Comtat *Venaissin*. Par le premier Edit , très-étendu , Sa Maj. preserit toutes les formalités judiciaires. Le second porte création , pour le même Pays , d'une Cour des Aides & d'une Cour des Monoyes , avec union & incorporation desdites Cours au Parlement. Le troisiéme porte création d'une Sénéchaussée & d'un Juge Royal dans chacune des Villes d'*Avignon* & de *Carpentras*. Le quatriéme porte création d'une Chambre du Domaine du Roi à *Carpentras*. Le cinquiéme confirme le Corps de la Conservation , & établit des Juges-Consuls dans la Ville d'*Avignon*. Le sixiéme concerne les Greffiers & les Notaires. Le septiéme supprime les Oeuvres du Cancet , &c. & en réunit les revenus à l'Aumône générale.

*Edits pour
le Comtat
Venaissin.*

De tous ces Edits il est bien à conjecturer que le Comtat *Venaissin* demeurera d'une manière fixe & arrêtée réuni à la Couronne de France.

Au

*Arrêté du
Parlement
de Rouen.*

Au sujet de l'Edit du Roi du mois de Décembre 1768, qui proroge le second Vingtième, nous avons annoncé le mois passé, que dans un Arrêté du Parlement de *Rouen* du 16 Mars, ce Corps donnoit ses raisons d'opposition à l'enrégistrement d'un tel Edit; mais l'annonce de cet Arrêté très-énergique ne paroissant pas devoir suffire à plusieurs de nos Lecteurs, ils le verront ici en entier.

LA Cour, toutes les Chambres assemblées, considérant que l'Edit du mois de Décembre 1768 ordonne la continuation d'un impôt établi en 1756 par la voye de l'autorité, mais avec la promesse d'une durée déterminée: que ce même impôt a été prorogé en 1763 & en 1764 avec les plus flatteuses assurances d'une cessation prochaine; que néanmoins il a été prorogé de nouveau en 1767, & le terme de sa durée fixé au premier Janvier 1770: que malgré toutes ces promesses, on propose encore aujourd'hui au Seigneur Roi d'en ordonner la continuation jusqu'en 1772: qu'après tant de promesses sans effets, il est impossible d'espérer que ce subside accablant cesse enfin d'être continué au-delà de 1772: que les Sujets dudit Seigneur Roi, après avoir vu tant de fois leurs espérances trompées, ne peuvent plus compter sur les soulagemens qu'ils attendoient de sa justice & de sa bonté, & qu'une administration vicieuse met le meilleur des Rois dans l'impossibilité de leur procurer.

Que tous les motifs qui ont excité jusqu'à ce jour les efforts de la Nation, sont malheureusement évanouis: Que précédemment ledit Seigneur Roi avoit annoncé l'intention la plus formelle de libérer l'Etat; que ce prétexte spécieux soutint le courage des peuples malgré leur épuisement, & déterminina l'obéissance & le zèle des Magistrats: qu'aujourd'hui la masse des dettes est non-seulement la même, mais qu'elle est augmentée, & qu'elle s'accroît encore chaque jour par de nouveaux emprunts; l'impôt s'est perpéué de prorogation en prorogation sans aucune utilité pour l'Etat; en a
perçu

perçu davantage sans diminuer la dépense; on l'a même portés plus haut que jamais: on a multiplié les engagemens, inquiété les Sujets du Seigneur Roi, augmenté l'embarras des affaires: en sorte qu'au moment où l'Etat devoit se ressentir de l'aifance d'une libéralité, devenues, selon les promesses, de jour en jour plus considérable, en raison de sa durée, on est obligé de recourir aux expédiens pour satisfaire à des engagemens particuliers, & de manquer aux plus solennels.

Que la prorogation de l'impôt actuel n'a plus pour objet véritable de libérer l'Etat; mais qu'elle ne paroît effectivement propre qu'à compenser, s'il est possible, les dettes nouvelles que l'on contracte en même-tems; que d'une main on perçoit, & de l'autre on emprunte; qu'il est sensible que cet emprunt concourant avec l'impôt, multiplie les charges du Royaume d'une manière effrayante, laisse subsister l'ancien desordre, donne matière à la déprédation, fortifie les obstacles, qui s'opposent à l'application des remèdes les plus salutaires, renverse l'exécution des projets les plus sages, accélère la ruine du plus bel Empire de l'Europe; & que le résultat de cette opération de finances est de recueillir abondamment en desséchant le fonds, d'enrichir, aux dépens de la Nation, des particuliers, qui, sous le prétexte d'avances, n'ont fait que donner, à des intérêts prodigieusement usuraires, des capitaux inutiles chez eux, ou moins fructueux ailleurs; & que ce n'est que par ces opérations meurtrières, & depuis l'adoption de ce système funeste, que se sont élevés, aux dépens de la fortune publique, ces colosses immenses de fortunes privées, dont l'énormité scandaleuse indique le malheur de l'Etat, en décèle la source, & annonce la décadence inévitable.

Qu'à la vérité, la misère générale semble avoir pourvu trop efficacement à l'inexécution des nouveaux Edits burfaux; que le Gouvernement a reconnu lui-même l'obligation de venir au secours du pauvre peuple par la distribution d'aumônes & d'alimens; que les grains se soutiennent à un prix excessif, l'agriculture, dont on prétend avec tant d'emphase arrêter le déperissement, demeure plus que

que jamais accablée sous le fardeau des impôts, de l'industrie, de la taille, des corvées, des gabelles, des milices, des contributions, des mandians multipliés à un excès sans exemple; que le dérangement des saisons, se joignant au déperissement du commerce & à l'anéantissement des manufactures, ne laisse entrevoir à la suite d'années malheureuses & de pertes générales, que des tems encore plus terribles, des récoltes plus stériles, une indigence effrayante, la faim & le désespoir: que la circonstance demande donc plutôt un soulagement qu'une contribution, des secours efficaces à tous les ordres, & non des subsides qui ne sont pris désormais que sur le nécessaire, & qui épuisent l'indigence même: Enfin qu'il est aussi douloureux qu'inconciliable, de voir ledit Seigneur Roi déplorer la misère & les besoins de son peuple, & le charger en même tems de nouvelles contributions plus onéreuses les unes que les autres.

Que l'appareil de l'autorité qui s'est déployée pour la promulgation de ces Edits accablans, au sein de la paix & dans la circonstance d'un épuisement universel, est le signal de la force luttant contre la loi, l'impuissance & le vœu de la Nation: que cet acte même de pouvoir absolu atteste son illégitimité par sa seule existence; puisqu'il constate que la Cour n'a point donné son avis, & qu'il n'y a point eu de vérification; que cependant en France le pouvoir suprême ne peut être séparé de l'observation indispensable des loix; & que tout acte qui les divise devient l'objet de la réclamation perpétuelle de la Magistrature: que par conséquent les Magistrats violeroient le premier de leurs devoirs, s'ils négligeoient de représenter audit Seigneur Roi l'irrégularité de la forme dans laquelle le second Vingtième vient d'être prorogé; l'augmentation des dépenses & des déprédations; le mépris des ressources & de l'économie; les variations des administrateurs; l'incertitude de l'administration; l'inconstance, la lenteur & la modicité des amortissemens; la continuité des emprunts; la multiplication des dettes; la circonstance de la cherté des denrées; le malheur des tems; en un mot l'inexécution des promesses les plus sacrées;

l'inuti-

l'inutilité des projets; l'impuissance générale qui résulte de la misère extrême du peuple, & de l'épuisement des particuliers même qui devroient être dans l'aisance. Toutes ces considérations consternent les esprits, & ne laissent qu'amertumes & découragement. Pourquoi ledit Seigneur Roi est très-humblement supplié de jeter un regard favorable sur des Sujets qu'il aime, & qui sont dignes de ses sentimens paternels, par leur profond respect & par leur attachement pour sa personne sacrée. Sera, en outre, ledit Seigneur Roi, très-humblement supplié de ne point imputer à désobéissance l'impossibilité dans laquelle se trouve son Parlement de procéder à l'enregistrement de l'Edit du mois de Décembre 1768, & de vouloir bien le retirer.

Arrêté en Parlement, toutes les Chambres assemblées à *Roüen*, le Jeudi 16 Mars 1769.

Après cet Arrêté énergique & très-touchant du Parlement de *Roüen*, on voit imprimé un recueil des principales Loix relatives au Commerce des grains, avec les Arrêts, Arrêtés & Remontrances du Parlement de *Paris* sur cet objet, ainsi que les Procès-Verbaux de l'Assemblée générale de Police tenue à *Paris* le 28 Novembre 1768, contenant les avis raisonnés de ceux qui la composoient. On y trouve aussi le Discours que Mr. Joly de Fleury, Avocat Général, fit le 5. Juillet 1763, en présentant à l'enregistrement la Déclaration du Roi du 25 Mai précédent, dans lequel ce Magistrat avoit prévu & annoncé tous les inconvéniens qui ont résulté de la nouvelle législation des bleds.

Dans nos deux derniers Journaux nous avons inséré les Remontrances au Roi du Parlement de *Rouen* au sujet des bleds, comme une pièce des mieux écrites. Ici nous rapporterons, comme d'autres pièces qui ne le sont pas moins, trois Lettres, une du Parlement de Bretagne au Roi

pour obtenir enfin le rappel tant sollicité de tous les Magistrats exilés de cette Cour de Justice; une du même Parlement à Mt. le Chancelier; & la troisième de la Chambre des Comptes de *Nantes* écrite au Roi toujours sur le même sujet. Voici la première du Parlement à S.M.

*Lettre du
Parlement
de Rennes
au Roi.*

SIRE, le silence de V. Majesté semble nous annoncer une disgrâce d'autant plus affligeante, que nous ne pouvons en pénétrer les motifs. Notre zèle pour votre service, notre amour pour votre personne sacrée ne se sont jamais démentis. Que n'avons-nous pas fait, Sire, depuis plus de trois ans pour vous en donner des preuves? Que n'avons-nous pas souffert? Que ne souffrons-nous pas dans ce moment, où la crainte de vous avoir déplu achève de nous accabler?

Pourriez-vous, Sire, ne pas approuver notre confiance à rappeler à V. Maj. des vérités qui in-téressent également votre gloire & la bonté de votre cœur, le bien de votre service & l'essence de votre Parlement.

Il est de votre gloire, Sire, de maintenir la tranquillité dans vos Etats, d'y faire regner les loix, & de procurer à vos Sujets la meilleure administration de la justice: Il est de votre bonté de rendre une grande Province heureuse, & d'éteindre les divisions qui l'affligent: Il n'est pas moins du bien de l'Etat & de l'essence de la Magistrature, que tous les Membres qui la composent soient inamovibles hors les cas prescrits par les Ordonnances. La certitude de posséder un état fixe, forme des Magistrats incorruptibles, & leur donne assez de fermeté pour rendre à leur Souverain de signalés services dans les tems les plus orageux & les plus difficiles. Cependant, Sire, cette stabilité seroit renversée, s'il ne plaisoit à V. Maj. de rétablir son Parlement dans son ancien état. Quand on pourroit supposer dans les actes de démission la liberté requise pour faire vaquer les Offices, le choix que vous avez fait, Sire, de quelques Magistrats démis pour représenter votre Parlement, suffiroit seul pour faire sentir la nécessité du rappel de tous les autres. Ils sont
tous

tous également dignes de votre confiance, tous également chers à la patrie. L'exclusion d'un seul établirait l'immobilité, système destructif & aussi contraire à vos vrais intérêts, qu'à l'honneur & à la dignité de la Magistrature.

Votre Parlement, Sire, resteroit composé de Magistrats arbitrairement choisis, & l'on verroit en même-tems, dans la Province, des Magistrats arbitrairement exclus. On plaindroit ceux-ci; mais de quel oeil regarderoit-on les autres? Leur seroit-il possible de faire respecter l'autorité que V. Maj. avoit déposée entre leurs mains? L'engourdissement dans l'administration de la justice, & le défaut de confiance de la part des justiciables ne seroient-ils pas nécessairement attachés à une pareille existence?

La Province assemblée vient de recevoir de V. M. les assurances les plus flatteuses de votre bienveillance & de votre protection: elle a la consolation de savoir que ses véritables sentimens vous sont actuellement connus: vos Magistrats, Sire, du même sang que votre Noblesse Bretonne, dévoués comme elle au service de V. Maj., plus encore par amour que par devoir, seroient-ils les seuls à ne pouvoir vous fléchir pour vos véritables intérêts? seroient-ils les seuls à ne rien obtenir du meilleur des Rois?

Non, Sire, vous ne nous condamnerez pas à renoncer à l'estime & à la considération publique: Vous voudrez bien nous mettre en état de la conserver, en nous donnant des marques de la vôtre, & en accordant à nos vœux, à nos instances respectueuses & réitérées le retour de tous nos anciens Confreres, sans lesquels nous ne pouvons plus être utiles à V. Maj., ni espérer de voir cesser les malheurs, qui font gémir depuis si long-tems votre Province de Bretagne. Vous avez bien voulu, Sire, rendre la liberté au plus grand nombre des anciens Magistrats; pourquoi faut-il qu'il en reste encore qui en soient privés? Pourquoi ne pouvons-nous porter au pied du Trône les témoignages respectueux de la joie & de la reconnoissance publique, sans y mêler le sentiment & l'expression de notre douleur? Mais, Sire, les Magistrats que vous avez
exceptés

exceptés, ont le même droit sur le cœur paternel de V. Maj.; leur exactitude à remplir leurs devoirs, leur innocence, & la déclaration que vous avez voulu faire que l'honneur des accusés n'est pas même compromis, nous garantissent qu'ils ne tarderont pas à partager avec les autres les effets de votre bonté & de votre justice. Ce premier regard favorable nous annonce que la source de nos larmes est enfin tarie; que vous êtes décidé, Sire, à rassembler votre Parlement, & à rendre à tous ces Membres votre confiance & vos bonnes grâces. Ils ne les eussent jamais perdus, si V^ôtre Majesté avoit toujours été exactement instruite de leur conduite & de leurs sentimens.

Nous sommes, &c.

Autre Lettre à Mr. le Chancelier.

MONSEIGNEUR. La place que vous occupez & les vertus qui vous ont élevé, ne permettent pas de douter que vous ne preniez le plus vif intérêt à tout ce qui touche le bien de l'Etat & l'honneur du Corps dont vous êtes le Chef. Vous sçavez, Monseigneur, quels sont ses objets importants, qui nous font porter au pied du Trône des supplications réitérées; & que rien n'est plus intimement lié à la constitution essentielle de la Magistrature, au bien du service du Roi, & au bonheur d'une portion considérable de ses Sujets, que le rétablissement de tous les anciens Membres du Parlement de Bretagne. Notre premier soin a été d'en mettre les preuves sous vos yeux, moins encore par devoir, que dans la certitude de trouver en vous le plus zélé médiateur, c'est avec la plus grande confiance que nous vous réitérons nos vives & respectueuses instances, & que nous vous supplions de nous accorder vos bons offices auprès de Sa Majesté, en voulant bien, Monseigneur, les joindre à nos prières pour en obtenir une grâce qui peut seule mettre fin à nos malheurs. Vous acquerez sur la Province entière les droits les plus flatteurs pour un cœur bienfaisant, vous vous attacherez par les sentimens d'une éternelle reconnaissance, des Magistrats qui vous ont déjà voué ceux de la plus parfaite vénération & du plus profond respect.

La Lettre de la **Chambre des Comptes de Nantes**

des Princes &c. Juillet 1769. 63
Nantes au Roi sur le rappel du Parlement de
Rennes, est conçu en ces termes.

SIRE, Tant qu'il a plu à Votre Majesté d'imposer un silence absolu à tous les Ordres de l'Etat sur le rappel de l'universalité du Parlement de Bretagne, votre Chambre des Comptes séant à Nantes a marqué par une respectueuse obéissance sa profonde soumission à vos ordres souverains. Mais s'il étoit de son devoir d'obéir dans ces tristes circonstances, il faut l'avouer, Sire, ce devoir lui a paru pénible; il lui en a coûté pour renfermer dans son sein les gémissemens de sa douleur. Nous les eussions fait entendre, si V. Maj. n'avoit pas jugé à propos de différer de nous adresser l'Edit du mois de Novembre 1765, pour lui donner sa pleine & entiere exécution : avec quelle satisfaction nous eussions vû cesser alors la loi impérieuse du silence! avec quel empressement nous eussions employé la voye si salulaire des très-humbles Représentations, pour déplorer au pied du Trône les malheurs de la Province, & solliciter le remède à ses maux! Vous en aviez ordonné autrement, Sire, pleins de confiance dans la justice & dans la bonté de V. Maj., nous ne voulons point sonder les profondeurs de sa sagesse. Mais aujourd'hui qu'Elle a bien voulu permettre à la Nation assemblée de lui présenter l'affligeant tableau de ses calamités; souffrez, Sire, qu'après avoir rempli envers vous le devoir de l'obéissance, nous nous acquitions envers la Patrie, & que nous unissions nos voix à la sienne pour le retour du Parlement tel qu'il étoit avant l'Edit de Novembre 1765.

Nous ne rappellerons point à V. Maj. tous les moyens exposés par les Etats, avec autant de clarté que d'étendue dans le Mémoire qu'ils ont eu l'honneur de lui adresser. Nous nous bornons à un seul, le plus pressant de tous, l'impuissance absolue du Parlement actuel pour l'administration pleine & entiere de la justice. Quelle preuve plus convaincante, Sire, pourrions-nous vous offrir, que l'aveu même des Magistrats qui le composent? Ils l'ont attesté à V. Majesté dans leurs Remontrances. Ils ont déclaré dans l'amertume de leur douleur, que la con-

fiance

fiance publique étoit perdue pour eux, & que le rappel de leurs anciens Confreres étoit l'unique moyen d'en procurer le retour.

Des Magistrats intègres, expérimentés, recommandables par trente années de travaux, victimes d'une fidélité qui ne leur laissoit que l'affreuse alternative, ou de désobéir à leur Maître, ou de trahir les intérêts de leur Patrie; des Magistrats dispersés depuis trois ans dans des Provinces ou dans des Villes éloignées de leurs domiciles, de leurs parens, de leurs amis, de leurs biens; des Magistrats enfin que la confiance publique a suivi dans leur exil, & qu'elle console dans leurs disgraces, feroient-ils toujours, Sire, les objets malheureux de votre courroux, de nos soupirs & de nos larmes!

Si la souffrance est universelle, c'est surtout à Rennes, Sire, que les malheurs publics se font le plus vivement sentir. L'activité du Palais, le concours des étrangers, que le bien de leurs affaires y attiroit journellement, faisoient subsister la plus grande partie de ses habitans. Privée de ces ressources, combien de familles qui vivoient dans une aisance honête, se sont vûes forcées de s'expatrier, ou sont aujourd'hui dans la plus affreuse indigence?

Nous sommes, Sire, le dernier organe de la misère du peuple: prosternés au pied du Trône, ne pourrions-nous fléchir le cœur sensible de V. Maj.? Si nos efforts sont vains, qu'elle sera leur douleur & la nôtre! Ils diront dans l'excès de leur desespoir: Hélas! les jours de clémence sont passés. Le plus tendre des Pères est maintenant sans amour. Non, Sire, votre cœur ne se ferme jamais à la clémence & à la tendresse. Il ne permettra pas qu'un peuple si soumis respire dans l'amertume. Nous vous en conjurons, Sire: ranimez le flambeau salutaire des loix: Rappelez à leurs fonctions des Magistrats fidèles: Rendez-leur cette confiance qui fait toute la gloire de leur état, & par laquelle on respecte en eux des Magistrats dépositaires de votre autorité. Si leur zèle pour le maintien des privilèges de la Province & pour le bien de votre service a pu les engager dans des démarches que V. Maj. a désapprouvées, les vûes dont ils étoient animés justifient leur conduite; la cause même de leur dis-

grace

grace sollicite le retour de vos bontés,

Puissions-nous, Sire, par nos très-humbles supplications, hâter les effets de votre clémence! puissions-nous voir enfin succéder, à des jours de trouble & de sévérité, ces jours de douceur & de paix, qui marquent le regne des bons Rois, & qui ont fait jusqu'à présent le bonheur de ceux qui vivent sous votre empire.

Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect,
&c.

De ces pièces, que le Public aime de voir, passant à quelques nouvelles, voici les principales. *Particularités.*

La Commission pour la réforme des Moines supprime plus de la moitié des Maisons des Minimes, faute de Sujets pour les remplir: les Religieux mêmes consentent aisément à cette réduction. L'Ordre des Chanoines Réguliers de *Grand-Mont* étant supprimé, leur Collège est rendu à l'Université de *Paris*, à laquelle il a déjà appartenu sous le nom de *Collège-Mignon*, & leurs revenus seront réunis à ceux de l'Ordre de *Saint-Lazare*.

Aussi-tôt qu'on eut appris l'élévation du Cardinal Ganganelli au Souverain Pontificat, Mr. l'Archevêque de *Paris* est allé chez les Peres Cordeliers pour les complimenter sur l'honneur qu'a leur Ordre de donner ce nouveau Chef à l'Eglise: & le 4 Mai le Nonce de Sa Sainteté a officié à une Messe chantée en musique dans leur Eglise, pour remercier le Saint Esprit de ce qu'il a placé ce Membre de leur Ordre dans la Chaire de *St. Pierre*.

Le passage de la Planette *Venus* sur le disque du Soleil, passage dont tous les Astronomes de l'Europe ont tant parlé, a été observé le 3 Juin, dans la Guérite du Collège de Louis-le-Grand à *Paris*, qui est de deux secondes de tems à

E

l'Orient

l'Orient de la Méridienne de l'Observatoire Royal, par Mr. Meissier, Astronome de la Marine : il s'est servi d'une excellente lunette achromatique de douze pieds, construite à Paris par le Sieur Anthaumé, qui grossissoit 180 fois le diamètre des objets. Le premier contact des bords de *Venus* & du Soleil n'a pas pu être observé à cause des nuages. Quant au second, le Soleil paroissoit en entier dans un espace assez sercin, mais où il y avoit beaucoup de vapeurs, & les ondulations excessives empêchoient de voir le disque du Soleil & celui de *Venus* bien terminés; de sorte que dans l'observation il y a une incertitude de deux secondes. Le second contact a été observé à sept heures 38 minutes 45 secondes: Mr. Baudouin, Maître des Requêtes, qui observoit dans le même endroit avec une bonne lunette achromatique de trois pieds à 3 verres faite à Paris par le Sieur de Letang, & qui grossissoit 110 fois, a jugé le second contact à 7 heures 38 minutes 51 secondes. Mr. Turgot, Intendant de *Limoges*, qui observoit à un étage au-dessous avec un petit Télescope qui avoit moins d'un pied de foyer, a décidé le premier contact à 7 heures 38 minutes 50 secondes. Mr. Zannoni, au même endroit, avec un Télescope Gregorien de trois pieds, l'a déterminé à 7 heures 38 minutes 41 secondes.

Dans la même Guérite du College de Louis-le-Grand, Mr. Meissier a observé aussi l'éclipse du Soleil du 4 Juin, le Ciel étant parfaitement sercin. Il s'est servi d'un bon Télescope d'un pied qui grossissoit 40 fois le diamètre des objets. L'éclipse a commencé à 6 heures 47 minutes 24 secondes. On voyoit sensiblement des éminences au bord de la Lune, comme le Prince de Croy l'avoit déjà remarqué dans l'éclipse du

Soleil du 16 Août 1765 qu'il observa à *Calais*.

Le Roi a observé le passage de *Venus* sur le disque du Soleil à *Saint-Hubert* où il étoit. S. M. en est répartie le 4 Juin pour aller établir la Cour à *Marly*. Elle avoit fait le 30 Mai la revûe des Mousquetaires de sa Garde, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, du Comte de Provence, du Comte d'Artois & du Duc de Bourbon. Un Camp qui sera de nouveau établi à *Compiègne* a commencé le premier de ce mois de Juillet à se former dans la plaine de *Verberie*, Généralité de *Paris*. Il sera complet le 15, jour que le Roi doit arriver à *Compiègne*. Ce Camp sera distribué en trois Divisions principales. Le Baron de Wurmsfer, Lieutenant-Général, commandera le premier Camp composé des Régimens de Bocard, Lochmann & Sannabeck Suisses, de Royal-Suedois, Royal-Baviere, Royal-Deux-Ponts & Nassau Allemands. Le second Camp, commandé par le Marquis de Puysegur, Maréchal de Camp, sera composé des Régimens de Picardie, Lyonnais, Aunis & Vivarais. Le troisième Camp aux ordres du Comte de Rochambau, Maréchal de Camp, sera composé des Régimens d'Auvergne, Touraine, Limosin, Beauce & Chartres. Le total de ces Troupes est de 42 Bataillons d'Infanterie. Il y aura de plus 450 Canonniers venant de *Metz*, avec quarante pièces de canon.

Sur un ordre du Ministre de la Marine, on fit partir sans délai, le 10 Mai, du Port de *Rochefort* les Vaisseaux l'*Hypopotame* de 50 canons & le *St. Michel* de 64, avec un Bâtiment Marchand nommé l'*Aurore*, mais étant arrivés 8 jours après leur départ, à la hauteur du Cap *Finistere*, on s'aperçut que le *St. Michel* don-

noit une voye d'eau de quatre pouces par heure. Le 19 ayant reçu un coup de vent, la voye d'eau s'augmenta jusqu'à 54 pouces; ce qui détermina le Comte de Roquetauille qui le commandoit à faire route pour *Brest*, & à se faire escorter par l'*Hypopotame*, en laissant suivre sa destination à l'*Aurore*. Ils ont mouillé à la rade le 24, & le 25 le *St. Michel* est entré dans le Port, où d'abord on a travaillé à son defarment & à l'armement du Vaisseau le *Solitaire* qui doit le remplacer. Celui-ci a dû être en état vers le dix de Juin de recevoir à son bord les 200 hommes de la Légion de *St. Domingue* & les 200 hommes du Régiment de *Bouillon* qui y étoient, & que l'on a débarqués.

On fait passer ces Troupes à *St. Domingue* avec des recrues pour compléter celles qui sont dans cette Isle, où une mutinerie survenue n'est pas encore tellement appaisée qu'on l'avoit fait entendre, quoique le Conseil de *Port-du-Prince*, violemment soupçonné de l'avoir excitée, ait été arrêté en entier, embarqué pour l'*Europe*; & étant arrivé à *Bordeaux*, ses Membres, au nombre de onze, y ont été enfermés dans le Château *Trompette*, sans permission de voir personne ni de parler. On examine à présent leur conduite. Deux habitans qui ont été amenés avec eux, les fers aux pieds & aux mains, sont renfermés encore plus étroitement dans le même Château.

Un Navire de cette Ville de *Bordeaux*, venant du *Cap François*, fort richement chargé, a péri au mois de Mai sous la Tour des Balcines dans le *Perthuis*. Des Négocians de *Bordeaux* y sont intéressés pour plus de trois cens mille livres. L'Equipage s'est heureusement sauvé.

Depuis

Depuis ce qui est marqué dans notre dernier Journal de l'Espagne & du Portugal, nous n'avons rien reçu de ces deux Royaumes en nouvelles, qui puissent tant soit peu intéresser la curiosité du Public.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en *ANGLETERRE*, depuis le mois dernier.

Plus les efforts de Mr. Pascal Paoli sont grands en *Corse* pour s'y soutenir contre ceux de la Puissance formidable qui le réduit, plus ces efforts excitent les riches particuliers de la Nation Britannique, qui lui ont prêté déjà tant de secours, à les lui continuer. Argent, munitions, provisions, ne cessent de passer de ce Royaume à l'intrépide Paoli, & lui arrivent même malgré la vigilance des Navires François qui croisent à dessein de les intercepter. Voici à ce sujet ce que dit Mr. Boswell, lui qui nous a donné l'histoire de *Corse*, & qui a formé à *Londres*, pour les Habitans de cette Isle, une souscription, dont le montant, de quatre mille livres sterlings, leur a été remis dès le mois de Mars dernier. Renouvellant ses instances auprès du Public pour le ranimer en leur faveur, il se sert de ces termes. « Les Corfes ont de grandes obligations à ceux qui ont déjà largement contribué à leurs secours; & leur illustre Général & ses braves Compatriotes en font dans les

20 sentimens de la plus vive reconnoissance.
 20 Puisse leur cause glorieuse ranimer tous les
 20 bons Partisans de la Liberté dans ces Royau-
 20 mes à fournir de nouveaux secours aux Veuves
 20 & aux Familles de ces braves Insulaires dans
 20 cette conjoncture critique. Ceux que la géné-
 20 rosité des Sujets Anglois leur a fait passer,
 20 les ont mis en état de faire des efforts que
 20 toute l'Europe admire. Si chacun vouloit con-
 20 tribuer, autant qu'il peut, on leveroit bien-
 20 tôt une somme capable de soutenir les Familles
 20 de ceux qui ont été contraints d'abandonner
 20 leurs domiciles & leurs biens. La campagne
 20 prochaine décidera peut-être heureusement du
 20 sort de la *Corse*, & convaincra l'Univers de
 20 la vaine entreprise de subjuguier un Peuple qui
 20 ne veut vivre qu'autant qu'il est libre & in-
 20 dépendant.

Cette exhortation de Mr. Boswell, qui l'a faite
 au mois d'Avril, savoir, avant les événemens
 qui ont tant qu'abattu Mr. Paoli, ont produit
 l'effet qu'il en attendoit. Les bourses des parti-
 culiers s'en sont ouvertes de nouveau au secours
 des Corfes, & l'on parle actuellement en *Ang-
 leterre*, ainsi qu'en *Ecosse* & en *Irlande*, beau-
 coup plus de cette Nation courageuse, & des
 suites qu'auroit pour la Grande-Bretagne, l'oc-
 cupation de la *Corse* par les François, que des
 suites qui se présenteront de la guerre des Turcs
 avec les Russes, pour les affaires de *Pologne*.

Cependant les affaires intérieures de la Grande-
 Bretagne, fort en crise, paroïtroient devoir ab-
 sorber dans les esprits toute attention vers l'E-
 tranger dans les circonstances où on les voit à
 présent. Dans cette crise, que nos Journaux pré-
 cedens ont bien fait remarquer, les Ministres
 n'ont

n'ont cessé d'avoir des entretiens avec Mr. Pitt, Comte de Chatam : « Avec toutes leurs bonnes
» intentions (dit un Grand de ce Pays) il ne
» reste que deux voyes à prendre si l'on veut
» parvenir à réconcilier les esprits divisés dans
» la Nation : l'une, de faire un changement
» total dans le Ministère actuel, qui est haï &
» détesté au-delà de toute expression : l'autre,
» de procurer l'élargissement & le pardon de
» Mr. Wilkes, l'idole du Peuple en général,
» & dont nombre de personnes opulentes ont
» épousé les intérêts, « Mais sur ces points
tombent d'autres réflexions, qui sont « que ni
» le Souverain, ni le Ministère ne peuvent
» acheter à tel prix la tranquillité intérieure; que
» le Roi ne sauroit sacrifier son honneur & sa
» dignité pour pardonner un délit qui a insulté
» sa Personne & sa Famille; que les Ministres
» ne doivent pas se prêter à adoucir les peines
» d'un homme (Mr. Wilkes) qui croiroit avoir
» triomphé de leurs persécutions supposées. «

Quoiqu'il en soit, le Lord Cambden, Grand Chancelier, fut mandé en ville le 12 Mai par ordre du Roi, pour assister à un Conseil qui s'y seroit tenu, si une Requête des Possesseurs des Fiefs du Comté de *Middlesex* avoit été présentée ce jour-là à Sa Majesté, comme on s'y étoit attendu; mais ce dessein ayant d'abord été connu dans le public, la populace commença à s'attrouper dans les environs du Palais de *St. James*, pour donner son approbation à la conduite de ces Electeurs. Surquoi il fut résolu de suspendre la présentation de la Requête à un autre jour, sans en fixer un précisément, l'Assemblée s'étant déterminée de le faire sans bruit ni tumulte, pour qu'on n'eût rien à prétexter à cet égard.

De

De son côté la Bourgeoisie de *Londres* a déclaré qu'elle ne procéderoit point à l'élection des nouveaux Echevins de cette Ville, pour l'année prochaine dans l'Assemblée du Corps de cette Ville, indiquée au 24 Juin, si le Lord-Maire ne consentoit préalablement à la formation d'une Requête respectueuse & affectueuse au Souverain, contenant les griefs de la Nation, & qui en implorât le redressement.

De cette Assemblée il faut passer pour un moment à une autre qui s'étoit tenuë le 9 du même mois de Mai. C'étoit une Assemblée de l'Association de Mr. Wilkes, dans laquelle on nomma un Comité chargé de la correspondance établie avec les Provinces. Il y fut arrêté d'envoyer dans tout le Royaume des Lettres circulaires remplies de professions de fidélité & d'attachement au Roi, de détestation & d'opposition à la conduite des Ministres, afin d'inviter un chacun à épouser le parti de cette Assemblée Patriotique, qui n'a en vûë que le bien commun de la Nation. Cette Association a acquis, depuis des décisions faites en Parlement, l'affection & l'attachement de plusieurs autres Membres de cette Assemblée; & beaucoup d'entr'eux ont pris la ferme résolution de ne point payer leur quote-part pour la Taille des terres, étant divisés d'un des Membres dont ils ont fait choix dans la Chambre des Communes.

D'ailleurs les affaires dans la *Nouvelle-Angleterre*, intriguent toujours le Ministère. Les Habitans de *Boston* viennent d'envoyer à *Londres* un détail de leurs sujets de plaintes, avec une Requête qui a été présentée au Roi, & dans laquelle ils le supplient de rappeler Mr. Barnard, Gouverneur de la Province, qu'ils regardent

des Princes &c. Juillet 1769. 73

regardent comme la cause principale de bien des maux qui leur arrivent de son Administration ; maux dont on a déjà parlé. Mais on doute que leur demande soit accordée.

Les affaires de la Compagnie des *Indes* n'intriguent pas moins le Ministère que celles de la *Nouvelle-Angleterre*. Ses Actions ont varié considérablement depuis le 20 Mai jusques au 15 Juin, qu'elles avoient baissé extraordinairement, sur des bruits de tentatives que certaines Puissances faisoient sur ses possessions dans cette partie du nouveau monde. Mais son crédit commence à se rétablir, sur ce que ces bruits n'ont pas trouvé le crédit qu'on a cru pouvoir leur donner par des particuliers qui ont sçu en profiter en y gagnant beaucoup. Ses Actions regagneront donc bientôt le degré de valeur auquel elles étoient parvenues. Cependant le Gouvernement a consenti à l'envoi d'une Escadre de Vaisseaux de guerre & de quelques troupes dans l'*Inde*, afin d'y mettre les Possessions Angloises à l'abri des tentatives dont il a été parlé, & qui pourroient être faites en vuë d'inquiéter le Commerce de la Nation, & lui ravir cette grande source de richesses dont elle jouit.

IL n'y a d'aucun Etat de toute l'ALLEMAGNE, quoi que ce soit de bien intéressant à rapporter ce mois-ci. Cet Empire, tranquille & en paix solide avec toutes les Puissances de l'Europe, regarde de loin la guerre des Turcs avec les Russes. On n'en tient pas moins un Cordon nombreux de bonnes troupes Impériales & Royales du côté des Etats de l'auguste Maison d'Autriche qui consistent à ceux de la *Turquie*

que en Haute - Hongrie pour s'y opposer à l'entrée de celles des troupes ou Russes ou Ottomanes qui voudroient s'y refugier en cas d'échecs arrivans pour les unes ou pour les autres. Un de ces échecs est véritablement arrivé aux Russes, comme on l'apprend, en repassant le *Nieser*. Le Prince de Galitzin a échoué dans son entreprise sur *Choczim*; il a dû s'en retirer avec une grande perte par la Cavalerie Turque qui a fait grand carnage dans son monde. Le Général Russe Romanzow, qui voulut de son côté s'emparer d'*Oczakow* de la même manière dont le Général Galitzin a voulu surprendre *Choczim*, n'y a pas eu un meilleur succès. La petite Armée Ottomane qui campoit sous *Oczakow*, a repoussé les Russes avec une perte considérable. La Cavalerie du Général Romanzow a eu le même sort que celle du Prince Galitzin, c'est-à-dire, qu'elle a été défaite.

C'est là ce que nous apprenons en finissant ce Journal. On pourra donner le mois prochain un détail de ces événemens fâcheux pour les Russes, qui craignent extrêmement la Cavalerie Turque.

On apprend d'AIX-LA-CHAPELLE, que cette Ville fut enfin délivrée seulement le 16 Juin de ses hôtes inquiétans, les troupes Electorales Palatines, qui l'ont entièrement évacuée ce jour là à cinq heures du matin, emmenant avec elles toute leur artillerie, leurs munitions & bagages. Un Courier arrivé de *Manheim* le 15 leur avoit apporté l'ordre de se retirer le plutôt possible. Cette Ville ne laissera pas que de se ressentir long-tems de l'état d'oppression où elle s'est trouvée.

L'infortunée Ville de KONIGSBERG en
Prusse

Prusse est dans une nouvelle affliction, dont elle aura peine à pouvoir se relever. Le feu y prit le 25 Mai à trois heures du matin chez un Boulanger, &, malgré la promptitude du secours il a duré jusqu'au 27 au matin. Peu de maisons en ont été endommagées; mais presque tous les magasins en huiles, vins, grains, lin, harengs, sont réduits en cendres: les marchandises bruloient & se consumoient au milieu des eaux où on les jettoit. La perte que cette Ville a faite en 1764, par un incendie semblable, & que l'on portoit à plusieurs millions d'écus, n'est pas à comparer à celle-ci. L'on compte déjà plus de 200 bâtimens, érigés pour la plupart en magasins, qui sont devenus la victime des flammes. Beaucoup de Bourgeois en sont totalement ruinés.

Le 8 Juin s'est fait à MONTFORT, avec les formalités d'usage, la cession au Prince d'Orange, Stadhouder des Provinces-Unies, de la haute Seigneurie & du Baillage de *Montfort*, qu'il avoit acquis du Roi de Prusse. Cette journée s'est passée à la joye & à la satisfaction d'un chacun, y ayant eu un grand repas pour les Commissaires des deux Princes nommés pour la cession & la prise de possession. Par cette acquisition le Prince Stadhouder a réuni à sa Maison tout ce qui étoit situé sur le territoire Hollandois de l'héritage du feu Roi d'Angleterre Guillaume III.

NAISSANCES. MARIAGES. MORTS
depuis deux mois.

IL se présente en Naissances Illustres à rapporter celle du jeune Prince, dont la Grande-Duchesse de Toscane est accouchée heureusement à Florence le 6 Mai. Le Prince nouveau né a été baptisé par l'Archevêque de cette Ville, assisté de trois Chanoines de la Métropole, & a reçu les noms de Ferdinand - Joseph - Jean-Baptiste. Le Marquis de Viviani, Ministre d'Espagne en cette Cour, l'a tenu sur les fonts de Bapême au nom du Roi des Deux-Siciles. Toute la Cour fut présente à cette cérémonie, à laquelle l'Empereur s'est trouvé lui-même *incognito*.

Le 27 Mai, la Duchesse de Montmorency est accouchée, à sa maison de campagne près de Paris, d'un fils qui portera le nom de Comte de Tancarville.

Le 29 du même mois au soir Madame la Princesse de la Tour & Taxis. est aussi accouchée heureusement d'un fils à Ratisbonne.

M A R I A G E S.

On a déclaré le premier Juin à la Cour de Darmstadt, le mariage en secondes noces du Prince Royal de Prusse avec la Princesse Frédérique-Louïse, seconde fille du Landgrave régnant de Darmstadt. Le Comte de Pohlen, Colonel au service du Roi de Prusse, avoit été chargé de faire la demande solennelle de cette Princesse qui est née le 16 Octobre 1751.

Jean-

Jean-François-Joseph de Lostanges, Marquis de Beduet, Comte de Corn-Goudon &c. Vicomte de Sainte-Nebonde, Officier au Régiment Dauphin, Dragons, a épousé le 20 Mars dernier, à *Gaillac* en Albigeois, Mademoiselle Marie-Cecile-Bernarde-Renée d'Huteau de Ferairois, fille du Comte d'Huteau, Lieutenant pour le Roi T. C. dans la Province de Languedoc.

Sa Majesté Très-Chrétienne & la Famille Royale ont signé plusieurs contracts de mariages aux mois d'Avril & de Mai, tels que celui du Baron de Taillerand, Mestre-de-Camp de Cavalerie, qui épouse Mademoiselle de Montigny.

Celui de Mr. de Pontcarré de Viarmes, Conseiller au Parlement de Paris, qui épouse Demoiselle de la Tour, fille de Mr. de la Tour, premier Président du Parlement d'Aix & Intendant de Provence.

Celui du Marquis de Mauroi, Sous-Lieutenant des Gendarmes de Mgr. le Comte d'Artois, qui épouse Mademoiselle de Grassin, fille du Maréchal de Camp de ce nom.

Celui du Comte de la Ramiere, qui épouse Demoiselle Pichon de la Rivoire.

Celui du Comte de Forget, Capitaine au Régiment du Roi, qui épouse Demoiselle d'Alige de Saintcyran.

Celui de Mr. de Maupeou, Président à Mortier au Parlement de Paris, qui épouse Demoiselle Feydeau de Brou.

Celui de Mr. Pelletier de Rosanbau, aussi Président à Mortier au même Parlement, qui épouse Demoiselle de Lamoignon de Malesherbes.

MORTS.

M O R T S.

Léopold , Comte de Proskau, Comte du St. Empire, Conseiller Privé de l'Impératrice-Reine, l'un des Magnats de Hongrie & de Bohême, & Chevalier de l'Ordre Teutonique , est mort à *Breslau*, le 7 Avril dans sa quarante-quatrième année.

Le 14 mourut à *Turin* le Comte Taparello de Genola , Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, & Grand Veneur du Roi de Sardaigne. Il étoit dans sa 91^{me} année.

Charles-Philippe, Baron de Diede de Furstenstein, Ministre d'Etat de l'Electorat d'Hanovre, est mort à *Hanovre* le 15.

Pierre-Gilbert de Voisins , Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Dépêches, ancien Avocat Général du Parlement de *Paris*, est mort en cette Ville le 20 dans la 81^{me} année de son âge. Ce Magistrat réunissoit les verrus, les lumieres & l'application que demandoient les fonctions importantes dont il a été chargé.

Le Bailli Colonna de Sciarra, frere du feu Cardinal de ce nom Protecteur des Eglises de France, & du Prince de Palestrine , est mort à *Rome*.

Don Ignace d'Idiaquez, Asnarvez de Garro, Navarra, Loyola &c. Duc de Grenada de Ega, Comte de Xavier, Marquis de Cortez &c. Grand d'Espagne de la première classe, Maréchal perpétuel du Royaume de Navarre, Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, Lieutenant-Général de ses Armées & Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, mourut à *Madrid*

des Princes &c. Juillet 1769. 79
Le 1 du même mois d'Avril, âgé de 56
ans.

Le Prince Don Camille de Rospigliosi, d'une
des plus illustres Familles de *Rome*, y est mort
le 22. ayant 56 ans.

Le même jour mourut à *Lisbonne*, Joseph
de Vasconcellos y Souza Caminha-Camera-
Faro y Veiga, Marquis de Castilho-Melhor.

Le Sieur de Virly, Fermier-Général en Fran-
ce, a été trouvé noyé près des bains de la *Seine*
à *Paris*. Il a été porté à la *Morgue*, où son
porte-feuille l'a fait reconnoître, étant tout dé-
figuré parce qu'il y avoit quatre mois qu'il
étoit dans l'eau.

Le 13 Mai mourut à *Paris*, âgé de 56 ans,
Louis de Bauffremont, Prince du Saint Empi-
re, Lieutenant-Général des Armées du Roi,
Mestre-de-Camp d'un Régiment de Dragons
de son nom, Gouverneur de Seiffel, Grand
Bailli d'Aval au Comté de Bourgogne & Che-
valier d'honneur au Parlement de Franche-
Comté.

Le 24 Mr. de Pelletier, Lieutenant-Géné-
ral des Armées du Roi Très-Chrétien & In-
specteur-Général du Corps Royal de l'Artille-
rie, est mort le 24 au *Suspizeau* près de *Ver-
berie*, âgé de 73 ans.

Le Soulier, la *Pantoufle*, font le mot de la
derniere Enigme.

ENIGME.

E N I G M E.

JE suis Egyptienne, & je meurs vagabonde,
 Je suis foible & petite, & redoutable aux
 Rois ;

Je me plais au carnage, & sans craindre les
 Loix

Je m'assourvis de sang sur la terre & sur l'onde.

Je passe tout mon tems à tourmenter mon pere,
 Je le baise & le mords, & le rend furieux :
 Lorsqu'il me croit tenir, je me cache à ses yeux ;
 Mais à la fin sa main m'inmole à sa colere.

F I N.